



## SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 9 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	
<i>Discours de M. Alemayehou (Ethiopie) . . . . .</i>	327
<i>Discours de M. Kheir (Soudan) . . . . .</i>	331
<i>Discours de M. Correa (Equateur) . . . . .</i>	335
<i>Discours de M. Gutiérrez (Chili) . . . . .</i>	340
<i>Discours de M. Perdomo (Honduras) . . . . .</i>	343

Président: M. Víctor A. BELAUNDE (Pérou).

*En l'absence du Président, M. Benhima (Maroc), vice-président, prend la présidence.*

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

## Discussion générale (suite)

1. M. ALEMAYEHOU (Ethiopie) [traduit de l'anglais]: Je voudrais demander à M. Benhima, qui préside notre séance, de bien vouloir transmettre à M. Belaúnde, qui, me dit-on, est souffrant, mes meilleurs vœux de prompt rétablissement. Je suis heureux de m'associer, au nom de ma délégation, aux orateurs qui m'ont précédé pour exprimer ma satisfaction de l'élection unanime de M. Belaúnde aux hautes fonctions de président de l'Assemblée générale pour la quatorzième session. Son dévouement aux buts et aux principes des Nations Unies, sa présence à San Francisco comme représentant de l'un des Membres fondateurs de l'Organisation et sa contribution au bon fonctionnement de maints de ses organes lui ont valu le respect de tous. Nous espérons avec ferveur que soit exaucé son noble souhait de voir cette assemblée entrer dans l'histoire comme "l'Assemblée de la paix".

2. Chaque année, la discussion générale à l'Assemblée donne aux Etats Membres l'occasion de passer en revue, sinon tous les événements qui se sont produits dans le monde, du moins les plus saillants d'entre eux. C'est là, je pense, une saine pratique, surtout pour les petits pays qui ont beaucoup à gagner de la stabilité politique, économique et sociale du monde, et, inversement, beaucoup à perdre d'une situation du monde défavorable. Ce privilège découle de nos propres responsabilités en tant que Membres de l'Organisation des Nations Unies et je suis heureux de constater que les délégations en usent — chacune selon ses propres convictions — avec sérieux et sincérité. C'est dans cet esprit que j'ai demandé la parole pour exposer la politique, la position et la façon de voir de mon pays concernant certains des points qui figurent à l'ordre du jour.

3. Au cours de l'année écoulée, comme l'ont déjà constaté la plupart des représentants qui m'ont précédé à cette tribune, le monde a assisté, dans l'ensemble, à une diminution de la tension internationale, qui a

résulté du règlement de la question de Chypre, d'un fructueux échange de visites entre les dirigeants de grands pays, des progrès accomplis sur la question de la détection technique des explosions nucléaires et thermonucléaires, de l'accord créant le Comité des Dix pour le désarmement, et de la Conférence des ministres des affaires étrangères des quatre grandes puissances qui s'est tenue cette année à Genève. C'est à des contacts directs entre les puissances intéressées à ces divers problèmes que nous devons surtout cette détente, mais il ne fait pas de doute que l'opinion mondiale et la discussion suivie de certains des problèmes à l'Assemblée générale ont exercé également une influence très importante. Ma délégation espère sincèrement qu'au cours de sa présente session l'Assemblée générale profitera de l'occasion qui s'offre à elle d'utiliser une situation favorable et pourra, par des débats constructifs, parvenir à la solution, directe ou indirecte, de certaines des questions importantes inscrites à son ordre du jour.

4. Mon gouvernement s'est particulièrement réjoui que la question de Chypre, l'une de celles que l'Assemblée générale avait le plus débattues, ait pu être réglée par la voie de négociations directes. Cela prouve que, dans un climat de bonne volonté et de respect des principes fondamentaux de la Charte, les différends entre Etats peuvent être réglés avec succès. Ma délégation espère que la procédure utilisée pour aboutir au règlement de la question de Chypre servira d'exemple pour la solution d'autres différends internationaux.

5. L'échange de visites qui a lieu entre les dirigeants de divers pays est un événement dont nous nous réjouissons de tout cœur. S. M. Haflé Sélassié Ier, empereur d'Ethiopie, au retour d'un voyage qui l'avait conduit dans de nombreux pays amis, a déclaré à son peuple combien il était convaincu de l'importance de ces échanges de visites:

"Les relations diplomatiques entre nations sont, de nos jours, considérées comme utiles pour le maintien de contacts normaux et amicaux, mais elles ne sauraient remplacer les contacts personnels entre dirigeants, car il vaut mieux voir de ses propres yeux que de s'en remettre même aux témoins les plus sûrs. Nous espérons que cet état d'esprit continuera d'animer les dirigeants des divers pays et que la prochaine rencontre entre les chefs de gouvernement des deux principales puissances de l'Est et de l'Ouest donnera d'heureux résultats pour la paix du monde."

Nous pensons que des contacts directs entre dirigeants, même s'ils ne réussissent pas à effacer les différences d'idéologie, peuvent à coup sûr créer une atmosphère favorable à la coexistence pacifique.

6. La recherche de la paix et de la stabilité auxquelles l'humanité aspire exige certainement un suprême effort de la part des hommes d'Etat de notre temps. Le problème le plus urgent à cet égard est celui du désarmement. Il n'est pas nécessaire de refaire ici l'histo-

rique de cette question depuis la fin de la guerre pour expliquer la satisfaction que ma délégation éprouve en constatant qu'il a été possible de mettre au point une procédure pour la reprise des négociations sur le désarmement, après bientôt deux ans d'interruption, par la création du Comité des Dix. Ainsi que l'indiquent le communiqué des quatre puissances en date du 7 septembre 1959 [DC/144] et la résolution adoptée le 10 septembre 1959 par la Commission du désarmement [DC/146], la responsabilité finale pour le règlement de la question du désarmement continue à incomber à l'Organisation des Nations Unies. Cela est conforme à la Charte comme à la résolution 1252 (XIII) de l'Assemblée générale. Cela est aussi tout naturel, car la recherche de la paix n'intéresse pas seulement quelques pays mais tous les pays, et particulièrement les pays petits et moyens, qui ont grand besoin d'une paix durable pour développer leurs ressources et parvenir ainsi à un niveau de vie plus élevé.

7. On a dit bien souvent, à l'Organisation des Nations Unies et ailleurs, que la question du désarmement, particulièrement en ce qui concerne les armes nucléaires, est l'affaire propre des grandes puissances, qui ont les moyens matériels et les connaissances scientifiques et techniques nécessaires pour la fabrication de ces armes, et que les moyennes et petites puissances n'ont rien ou presque rien à y voir.

8. Ce raisonnement nous paraît spécieux; car s'il est vrai que les moyennes et petites puissances n'ont aucun droit de décider ce que les grandes puissances devraient ou non fabriquer, ou ce qu'elles devraient ou non faire de leurs moyens matériels et de leurs connaissances scientifiques et techniques, il n'en reste pas moins qu'elles sont fondées à défendre leur droit à l'existence. Les grandes puissances ont tous les droits d'utiliser leurs ressources comme bon leur semble, mais elles n'ont ni juridiquement ni moralement le droit de dénier aux moyennes et petites puissances, qui n'ont rien à voir dans leur lutte pour la suprématie, le droit à l'existence.

9. Des autorités compétentes nous disent qu'à notre époque la guerre ne ferait aucune distinction entre belligérants et non-belligérants, entre générations présentes et futures, et qu'elle aurait pour résultat l'anéantissement universel. Il s'ensuit que la question du désarmement, et particulièrement du désarmement nucléaire, est une question de vie ou de mort pour tous, qu'ils soient grands, moyens ou petits, et que par conséquent le monde entier y a son mot à dire.

10. A notre avis, non seulement les moyennes et petites puissances sont fondées à défendre leur droit à l'existence, mais elles manqueraient à leur devoir si elles cherchaient à s'abriter derrière le fallacieux argument que seuls sont responsables en matière de désarmement ceux qui fabriquent les engins de mort. Nous avons fait, en Éthiopie, la tragique expérience des armes scientifiques de destruction massive en 1935 et en 1936, et, bien que ces armes ne puissent en rien être comparées aux engins nucléaires, la solution de ce problème présente pour nous un intérêt immédiat et permanent. C'est pour ces raisons que la délégation éthiopienne est fermement convaincue que la solution du problème du désarmement intéresse tout le monde, les petits comme les grands. Nous sommes heureux de constater que le communiqué des quatre puissances en date du 7 septembre 1959 et les déclarations des délégations à la Commis-

sion du désarmement confirment pleinement notre position.

11. Les progrès accomplis en ce qui concerne la détection technique des explosions nucléaires et thermonucléaires à la Conférence de Genève<sup>1/</sup> ne sont certes pas suffisants pour provoquer de l'allégresse, mais il est vrai qu'ils pourraient conduire, étant donné la détente actuelle, à de nouveaux progrès concrets et à un accord. Nous reconnaissons que, dans ce domaine singulièrement compliqué, le progrès ne peut être que lent et nous croyons qu'il est de notre devoir d'insister pour que la discussion se poursuive sans relâche jusqu'à ce qu'un accord soit atteint.

12. En raison de ces considérations, et animée d'un désir sincère de contribuer aux efforts de l'Organisation des Nations Unies dans la recherche d'une solution au problème du désarmement, la délégation éthiopienne, lors de la treizième session de l'Assemblée générale, a fait devant la Première Commission [955ème séance] une déclaration de principes généraux relative à l'interdiction des armes nucléaires et thermonucléaires. Elle est fermement convaincue que l'Assemblée générale peut contribuer d'une manière positive à la solution de ce problème en adoptant une déclaration de principes directeurs concernant toutes les armes de guerre, et en particulier les engins nucléaires et thermonucléaires. Du point de vue des droits et des devoirs, cette déclaration aurait la même valeur que la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide. Elle contribuerait positivement à la fin de la guerre froide et faciliterait beaucoup la recherche d'un accord général de désarmement. De nombreuses délégations ont témoigné, tant officiellement qu'officieusement, de l'intérêt qu'elles portaient aux suggestions de la délégation éthiopienne, et, si cet intérêt se généralisait au cours de la présente session, la délégation éthiopienne serait disposée à présenter, avec d'autres délégations et au moment approprié, un projet de résolution contenant les principes directeurs qu'elle a soumis l'année dernière à la Première Commission.

13. Je passe à une autre question. Mon pays s'intéresse directement et d'une façon toute particulière à l'émancipation complète des peuples du continent africain et à leur progrès politique, économique et social. Ces dernières années, nous avons assisté à une évolution qui a fait entrer dans la famille des Nations Unies plusieurs Etats africains. Tout récemment, la République de Guinée a rejoint ce groupe et a pris la place qui lui revient au sein de l'Organisation. Bientôt, quatre autres pays, la Somalie sous administration italienne, le Cameroun et le Togo sous administration française et la Nigéria, prendront leur place au sein de cette assemblée. C'est grâce à leur esprit résolu, à leur ténacité, à leur amour de la liberté et à leur chance d'avoir des dirigeants politiques éminents que tous ces pays ont remporté leur victoire. C'est pour nous un immense plaisir que d'accueillir à l'Assemblée une famille toujours plus nombreuse d'Etats africains.

14. Un point qui intéresse tout particulièrement mon pays est l'indépendance de la Somalie, qui est actuel-

<sup>1/</sup> Conférence sur la cessation des essais d'armes nucléaires, réunie le 31 octobre 1958.

lement un territoire sous tutelle, et son admission à l'Organisation des Nations Unies, car l'Ethiopie et l'actuel Territoire sous tutelle de la Somalie ont beaucoup en commun, y compris une frontière commune. La question de la délimitation de la frontière entre les deux nations sœurs, dont la solution a été indûment retardée, est maintenant en bonne voie puisque l'Assemblée générale a recommandé qu'elle soit réglée par une procédure d'arbitrage [résolution 1345 (XIII)]. Nous sommes certains que le règlement juridique de cette question donnera satisfaction aux deux parties et que les deux peuples frères aborderont dans un esprit de coopération tous les problèmes qui les intéressent l'un et l'autre.

15. Les Etats africains, déterminés à poursuivre le processus d'émancipation jusqu'à sa conclusion logique et heureuse, se sont réunis au cours des deux dernières années, à Accra d'abord<sup>2/</sup>, puis, récemment, à Monrovia<sup>3/</sup>. La Conférence de Bandung de 1955, réunie à un moment décisif de la renaissance de l'Afrique, avait proclamé certains principes fondamentaux qui ont donné de l'impulsion au mouvement africain d'émancipation. La Conférence d'Accra, en se fondant sur ces principes, a adopté 13 résolutions et une déclaration, toutes destinées à servir les besoins précis et particuliers de l'Afrique. Elles traitaient de politique étrangère, de l'avenir des territoires africains non indépendants, de la question d'Algérie, du racisme, des essais nucléaires au Sahara et d'autres questions intéressant le continent africain.

16. Plus récemment, les neuf Etats indépendants d'Afrique ont tenu une conférence spéciale pour examiner la question de la guerre en Algérie. Mais ils ont également été amenés à adopter certaines mesures touchant les essais nucléaires au Sahara, le Cameroun sous administration française, le Nyassaland, la question du Sud-Ouest africain, les territoires non indépendants et la discrimination raciale.

17. En ce qui concerne l'Algérie, la position de mon pays a toujours été d'appuyer les aspirations légitimes du peuple algérien à l'indépendance, et notre position n'a pas changé. Elle est conforme à la politique selon laquelle l'Afrique, le dernier bastion du colonialisme, doit être délivrée de ce mal et les Africains doivent recouvrer leur dignité humaine si l'on veut que s'établissent entre les nations une paix durable et une amitié sincère. Nous espérons donc que, la France ayant accepté le principe de l'autodétermination, il sera possible de parvenir à un règlement de la question si les parties directement intéressées font preuve de bonne volonté et de compréhension.

18. Nous ne saurions trop insister sur l'inquiétude que nous cause la perspective d'essais nucléaires et thermonucléaires au Sahara. La première conférence africaine, celle d'Accra, avait, en premier lieu, demandé "aux grandes puissances de cesser la production d'armes nucléaires et thermonucléaires" et de suspendre "tous essais de ces armes, non seulement dans l'intérêt de la paix mondiale, mais également en tant que symbole de leur attachement déclaré aux droits de l'homme"; en deuxième lieu, elle avait souligné qu'elle considérait avec une grande inquiétude

et condamnait énergiquement "tous les essais atomiques, dans toute partie du monde, et en particulier l'intention de procéder à de tels essais au Sahara"; et, en troisième lieu, elle avait fait appel aux "grandes puissances pour qu'elles utilisent l'énergie atomique, nucléaire et thermonucléaire exclusivement à des fins pacifiques". A son tour, la Conférence de Monrovia, dans sa résolution II, a adopté le texte suivant sur la même question:

"La Conférence, ...

"Considérant les graves dangers que ces essais nucléaires feraient courir aux populations d'Afrique en général et en particulier à celles qui vivent au Sahara et dans les territoires adjacents,

"1. Condamne avec vigueur et profonde indignation la décision de tout gouvernement de procéder à des essais nucléaires au Sahara ou dans toute autre partie de l'Afrique;

"2. Fait appel à la conscience du monde pour qu'elle condamne cette menace à l'existence et à la sécurité des populations africaines ..."

19. La conviction qu'il nous faut mettre un terme à la multiplication des essais nucléaires et thermonucléaires s'est imposée au monde entier avec tant de force que l'ordre du jour de la quatorzième session contient trois points qui se rapportent à cette question [points 67, 68, 69]. L'inquiétude qu'éprouvent les Etats africains par suite de la décision du Gouvernement français de procéder à de tels essais nucléaires au Sahara est très réelle. Leurs craintes ne seront dissipées que si la France fait preuve de l'esprit de compréhension qui devrait l'animer à l'égard des peuples d'Afrique.

20. Les intentions qui inspirent toutes ces résolutions sont strictement conformes à l'esprit de la Charte, et à ses buts et principes; elles ne doivent donc blesser les susceptibilités d'aucun pays. Il convient également de noter qu'au début et à la fin de ces conférences, les participants ont clairement spécifié dans leurs déclarations et exposés que leurs buts étaient pacifiques, qu'ils n'avaient l'intention de conspirer contre personne et qu'ils ne cherchaient à réaliser que ce qui, pour nous, est vital, à savoir l'émancipation des peuples d'Afrique de toute forme de domination étrangère.

21. Etant donné que le colonialisme et tous les maux qu'il entraîne sont partout condamnés et détestés, nous sommes certains que le monde assistera très prochainement à l'émancipation totale des territoires non indépendants d'Afrique. Les peuples d'Afrique ont les mêmes aspirations que tous les autres peuples pacifiques; ils veulent avoir des institutions choisies et établies par eux. N'est-ce pas là une aspiration compréhensible et des plus légitimes? Nous le croyons. C'est une aspiration à une paix durable et à la coopération amicale au lieu de la haine et du sang versé sans raison entre les peuples. S. M. l'empereur d'Ethiopie a déclaré à ce propos:

"Ceux qui n'ont pas assez d'imagination et de perspicacité pour comprendre que l'Afrique entre actuellement dans une ère nouvelle, que les Africains ne peuvent se voir plus longtemps dénier les droits qui sont les leurs de façon inaliénable, ne parviendront pas à renverser le cours de l'histoire. Ils ne feront que souffrir des inévitables conséquences de leur refus d'accepter les faits tels qu'ils sont."

<sup>2/</sup> Conférence des Etats indépendants d'Afrique, tenue du 15 au 22 avril 1958.

<sup>3/</sup> Conférence des Etats indépendants d'Afrique, tenue du 4 au 8 août 1959.

22. Il est attristant de constater que ces justes aspirations des peuples africains ne se réalisent pas toujours sans heurts et par des moyens pacifiques, mais à la suite de conflits et d'une effusion de sang. La répression massive des aspirations des Africains en Afrique centrale, cette année, en est un exemple qui a été condamné par tous les gouvernements et les peuples d'Afrique. Dans un message publié à l'occasion de la Journée de la liberté africaine, le 15 avril 1959, S. M. l'empereur d'Ethiopie a déclaré notamment à ce sujet:

"Tous les dirigeants de l'Afrique et leurs peuples ont suivi avec préoccupation et sympathie la lutte courageuse menée par les peuples de l'Afrique centrale pour atteindre les buts et idéaux que certains des Etats indépendants d'Afrique ont défendus au prix de si grands sacrifices. Il faut que l'on comprenne que les peuples et les territoires africains ne peuvent plus être considérés comme la chasse gardée des intérêts coloniaux ou l'enjeu de visées impérialistes. Malheureusement, c'est là quelque chose que certains, apparemment, n'ont pas encore compris. Tant que tout le continent ne sera pas un continent d'hommes libres et que tous les hommes et tous les peuples ne pourront pas y travailler, dans la paix, au progrès et à l'augmentation du bien-être de leur famille et de leur patrie, les idéaux et les buts que nous avons proclamés à la face du monde à Accra et Addis-Abéba n'auront pas été atteints."

23. Nous espérons que ceux qui n'ont pas encore modifié leur conception sur le colonialisme, ceux qui y voient encore une relation normale entre les forts et les faibles, ceux qui continuent à croire que la force, la richesse et le degré de culture des nations peuvent se mesurer au nombre et à la superficie des colonies qu'elles dominent, comprendront avant qu'il ne soit trop tard que ces conceptions appartiennent au passé.

24. Avant d'aborder d'autres sujets, je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée générale sur deux questions connexes qui méritent, me semble-t-il, d'être examinées sérieusement. Si l'on étudie de près les étapes finales de l'émancipation des territoires sous tutelle, on se rend compte qu'elles ont donné lieu dans l'ensemble à des débats tendus et marqués par des controverses. Cela semble résulter du fait que l'autorité administrante demande à être déchargée des obligations qu'elle assume en vertu du régime international de tutelle au moment où il y a, dans un territoire sous tutelle, un gouvernement élu, réputé responsable devant le peuple. Or, l'expérience a montré qu'à ce moment-là l'agitation politique est grande, certains éléments de la population étant en faveur du gouvernement qui est au pouvoir alors que d'autres préféreraient exprimer leurs aspirations par des élections organisées sous la surveillance de l'Organisation des Nations Unies. La situation de l'Assemblée générale, placée devant une telle situation, a parfois été extrêmement difficile. Nous suggérons que, pour éviter pareil embarras, l'Assemblée envoie chaque année, pendant les quatre dernières années de la période de tutelle, des missions de visite chargées d'observer avec soin les tendances qui se font jour dans le territoire. Une fois que l'Assemblée connaîtra, grâce à cette observation directe, le système d'institutions gouvernementales que désire la population du territoire sous tutelle, elle pourra

éviter des tensions et des récriminations inutiles, et elle sera en mesure également de dégager rapidement l'Autorité administrante des obligations assumées en vertu de l'accord de tutelle. Il est vrai que le coût de l'opération pourra sembler élevé, mais, si l'on considère les devoirs qu'à l'Organisation envers les peuples des territoires sous tutelle et les avantages que cela présenterait pour le bon fonctionnement du régime international de tutelle, la dépense vaudrait certainement la peine d'être faite. Ma délégation espère que toutes les délégations accueilleront favorablement notre suggestion et qu'elle sera mise en pratique.

25. En second lieu, depuis 1950-1951, de nombreux Etats qui naguère n'étaient pas indépendants sont devenus Membres de l'Organisation des Nations Unies. Leur nombre a augmenté si régulièrement qu'il ne serait pas étonnant que, d'ici quelques années, la salle actuelle soit trop petite pour l'Assemblée. Je voudrais à ce propos faire remarquer que, comme la répartition des sièges dans les divers organes des Nations Unies a été fixée à une époque où il y avait beaucoup moins d'Etats Membres, l'Assemblée devrait maintenant chercher à procéder à une répartition géographique plus équitable de tous les sièges existants, afin que chaque Etat et chaque région ait la possibilité de prendre part de très près aux travaux de l'Organisation. Nous sommes persuadés qu'une telle répartition équilibrée et équitable des sièges existants aiderait les Nations Unies à atteindre leurs buts. Nous croyons également que les peuples du monde prendraient ainsi mieux conscience de l'universalité de l'Organisation, car c'est grâce à une telle participation que les points de vue se rapprochent et que le règne de la loi s'instaure plus facilement. Pour toutes ces raisons, nous espérons que les points 19, 20, 21 et 62 de l'ordre du jour de la quatorzième session de l'Assemblée générale seront étudiés de façon approfondie.

26. En ce qui concerne le développement économique de l'Afrique, nos besoins en capitaux sont énormes et nos connaissances techniques insuffisantes. L'Organisation des Nations Unies accomplit certes un travail fort utile dans la région grâce au Programme élargi d'assistance technique et grâce à la création toute récente du Fonds spécial et de la Commission économique pour l'Afrique. La tâche de cette commission est immense et son succès dépendra pour une large part non seulement du concours que lui apporteront les Africains — et il ne fera pas défaut — mais aussi du degré d'encouragement et d'assistance qu'elle recevra de l'Assemblée générale.

27. Comme on le sait, la Commission économique pour l'Afrique ne se borne pas à émettre des considérations économiques purement théoriques; elle étudie les problèmes concrets auxquels ont à faire face les peuples africains dans le domaine économique et social; ses activités comprennent le rassemblement et l'analyse des données économiques et sociales, la formation des Africains, l'étude et la préparation de plans de développement économique et social, ainsi que bien d'autres questions. La Commission a déjà organisé un cycle d'études sur le développement communautaire, et, à l'heure actuelle, se tient une conférence de statisticiens africains. Il ne s'agit là que d'un début, mais c'est un bon début. Aussi, en raison de l'étendue des activités de la Commission, définies par la résolution 671 A (XXV) du Conseil

économique et social, nous espérons fermement que l'Assemblée générale allouera la modeste somme prévue à ce titre dans le projet de budget pour 1960 établi par le Secrétaire général, car, si la Commission ne dispose pas des fonds nécessaires, elle sera obligée de réduire ses programmes essentiels. Je suis persuadé que l'Assemblée ne désire nullement voir entraver les programmes essentiels de la Commission.

28. On ne saurait minimiser l'importance des activités économiques et de la coordination dans ce domaine. Pour que l'indépendance des pays d'Afrique et des autres Etats soit réelle et non fictive, il faut que la liberté économique leur soit assurée elle aussi. Il ne doit plus subsister d'influences intéressées ou égoïstes. Ma délégation estime qu'il est inadmissible que les puissances administrantes concluent avec les territoires sous tutelle des accords qui leur assurent par avance une situation privilégiée dans ces territoires après la levée de la tutelle. Nous croyons également qu'il est inadmissible que l'on adopte ou mette en vigueur des arrangements économiques entre territoires d'une même région de façon à maintenir ou à resserrer un contrôle économique sur des peuples qui luttent pour assurer leur indépendance économique aussi bien que leur indépendance politique.

29. En plus des inquiétudes quotidiennes qui sont celles de tous les habitants du monde, un souci domine la vie sociale des peuples d'Afrique: c'est de voir disparaître le fléau que constitue la discrimination raciale. Malheureusement, au cours de l'année écoulée, nous n'avons constaté aucun progrès dans ce domaine; au contraire, la politique de discrimination raciale est devenue plus intense. Mon gouvernement est profondément préoccupé par la politique de discrimination raciale pratiquée en Union sud-africaine, au Sud-Ouest africain, au Kenya et dans d'autres régions d'Afrique. On a souvent dit qu'une pareille attitude méconnaissait et avilissait l'œuvre sacrée de Dieu. Je n'ai pas besoin de m'étendre sur ce sujet; je me bornerai à faire observer que notre position sur ce point est définie par les résolutions adoptées aux conférences d'Accra et de Monrovia. Ces résolutions ont le même but et les mêmes intentions que celles que l'Assemblée générale adopte chaque année.

30. En résumé, au cours de l'année 1959, une importante question a été résolue, celle de Chypre. En 1959 également est apparue dans la vie internationale une tendance qui, si elle est développée et encouragée comme il convient, pourrait conduire à la solution des désaccords qui mettent en danger la paix et la sécurité internationales, et pourrait stimuler ainsi le désir de vivre sous le règne du droit. Tout effort soutenu qui serait entrepris pour régler les différends qui divisent le monde pourrait également contribuer à la réalisation de ce qui est en fin de compte le but de l'Organisation — la sécurité dans le droit.

31. Il reste beaucoup à faire pour atteindre ces nobles objectifs. Le problème du désarmement attend toujours une solution. Des millions d'Africains doivent être aidés à se libérer du joug du colonialisme. Il y a enfin la tâche immense que constitue l'amélioration des conditions de vie dans un grand nombre de pays. Si écrasantes que soient ces tâches, il est encourageant de voir que nous nous trouvons réunis sous le toit d'une seule et même organisation pour nous consacrer à leur accomplissement, afin que notre génération et les suivantes puissent vivre dans l'amitié et la compréhension, qui sont les fondements d'une paix durable.

32. M. KHEIR (Soudan) [traduit de l'anglais]: Je demanderai d'abord à M. Benhima, qui préside notre séance, de bien vouloir transmettre à M. Belaúnde mes cordiales félicitations à l'occasion de son élection aux hautes fonctions de président de l'Assemblée générale. Sa brillante carrière, ses titres, les services dévoués qu'il n'a cessé de rendre à la cause des organisations internationales depuis les premiers temps de la Société des Nations, ne sont que quelques-uns des éléments qui le qualifient de manière idéale pour occuper ce poste élevé. Son élection, à l'unanimité, à la présidence de la quatorzième session de l'Assemblée générale indique l'estime dans laquelle lui-même et son grand pays sont internationalement tenus. Nous avons la certitude que cette assemblée, conduite par un guide aussi sage, restera dans l'histoire comme l'"Assemblée de la paix". Puisse-t-il se rétablir rapidement.

33. Au Secrétaire général, ainsi qu'à ses collaborateurs du Secrétariat et des institutions spécialisées, nous sommes profondément reconnaissants de si bien accomplir une œuvre si utile.

34. L'occasion m'est ici donnée de réaffirmer l'attachement du Gouvernement de la République du Soudan aux idéaux des Nations Unies: "préserver les générations futures du fléau de la guerre", "proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites" et servir la cause de la justice, du droit, du progrès social, de l'autodétermination et de la sécurité, en même temps qu'amener les hommes à mieux "vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage". C'est notre foi profonde en l'Organisation — dans laquelle nous voyons un symbole de l'espoir le plus rationnel que l'homme ait de substituer la table des conférences au champ de bataille — qui a inspiré la politique étrangère que nous avons formulée le 17 novembre 1958. Les premiers paragraphes de cette déclaration fondamentale de politique étrangère figurent sous le titre "Notre politique étrangère dans le cadre de la communauté internationale". Qu'il me soit permis de citer quelques phrases de ce document:

"A l'ONU, nos actes seront guidés par la Charte des Nations Unies, appliquée objectivement et impartialement; nous n'épargnerons aucun effort pour soutenir la cause du droit et de la justice. Nous nous trouverons aux côtés des nations qui luttent pour leur liberté et leur indépendance, conformément aux principes des Nations Unies et aux droits de l'homme.

"Nous avons pleinement conscience du fait que nous sommes encore une nation en voie de développement, mais nous connaissons les obligations que nous avons à l'égard de la communauté internationale, et nous nous efforcerons, de notre mieux, de jouer notre rôle modeste afin de faire triompher la cause de la justice et les principes de liberté et de paix."

Telle est, ainsi brièvement résumée, notre attitude ferme et réfléchie à l'égard des Nations Unies, attitude fondée sur la conviction que nous avons de participer à la vie mondiale.

35. L'objet des sessions ordinaires de l'Assemblée générale est de permettre aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et à leurs représentants de renouveler un engagement et, par là, d'entretenir cet espoir si cher d'une paix fondée sur

le droit et sur la justice. C'est ce désir commun de paix, c'est cette recherche internationale du bonheur, c'est la nécessité de coopérer entre nous pour atteindre les nobles buts énoncés dans la Charte des Nations Unies qui motivent ces réunions internationales annuelles, occasion d'examiner certains problèmes de la conjoncture internationale, dont le règlement est de nature à servir les buts qui ont inspiré la création de l'Organisation.

36. Je voudrais dire un mot des différents points de l'ordre du jour sur lesquels le gouvernement et le peuple soudanais ont une opinion particulièrement tranchée. J'ajouterai tout de suite qu'en présentant ici ces observations, ou en adoptant telle ou telle attitude au cours des débats des commissions, la délégation de la République du Soudan n'obéit qu'au souci de servir la paix et la coopération internationale. Nos réactions et nos prises de position s'expliquent uniquement par notre fidélité aux convictions et aux croyances auxquelles le gouvernement et le peuple soudanais ont donné leur sincère adhésion.

37. Je mentionnerai, en premier lieu, la question de Palestine. Depuis 11 ans, le drame des réfugiés arabes de Palestine déchire la conscience humaine. Au cours de ces années d'angoisse, des dizaines de milliers d'innocentes victimes de l'agression et de la trahison ont vécu dans des conditions de misère et d'injustice indicibles. Le sort des réfugiés arabes de Palestine est un exemple extrême d'un phénomène, hélas! devenu symptomatique de notre vie d'aujourd'hui: le conflit entre, d'une part, les exigences du droit et les principes de la justice et, d'autre part, les impératifs de la politique de puissance. Le jour où l'on permettra à ces derniers de l'emporter sur les premiers sera un jour néfaste pour le monde et annoncera la mort de l'Organisation à laquelle nous tenons tant.

38. Tous les Etats Membres savent parfaitement comment a surgi la question des réfugiés arabes de Palestine. Je me bornerai donc à rappeler quelques-unes des décisions prises par l'Assemblée. Dès le 14 mai 1948, l'Organisation des Nations Unies a désigné un Médiateur qui, dans le cadre des attributions à lui confiées, a souligné le droit qu'avaient les Palestiniens de regagner leurs foyers. L'Assemblée générale a ensuite adopté la résolution 194 (III), qui dispose, au paragraphe 11, que

"...il y a lieu de permettre, aux réfugiés qui le désirent, de rentrer dans leurs foyers le plus tôt possible et de vivre en paix avec leurs voisins, et... des indemnités doivent être payées à titre de compensation pour les biens de ceux qui décident de ne pas rentrer dans leurs foyers ou pour tout bien perdu ou endommagé..."

Les résolutions adoptées ultérieurement ont répété la même thèse, pour ainsi dire chaque année.

39. La question qui se pose maintenant est la suivante: Pourquoi l'Organisation des Nations Unies donne-t-elle des signes d'apathie lorsqu'il s'agit de veiller à l'application de ses propres résolutions? Nous ne voulons pas céder à la tentation de répondre que l'intransigeance d'un seul Etat Membre a joué contre une cause dont l'Organisation elle-même a constamment déclaré le caractère absolument sacré. Nous regrettons aussi de constater que le monde, s'il est véritablement symbolisé par l'ONU, cède à une pression quelconque.

40. Nous nous permettons d'insister pour que soit appliquée la résolution 194 (III), qui offre le choix entre le retour dans les foyers ou la réinstallation et le dédommagement.

41. L'aide que l'Organisation des Nations Unies a si généreusement octroyée aux réfugiés constitue, de l'aveu général, un acte de solidarité humaine; on peut en dire autant de la recommandation ferme et nette que le Secrétaire général a faite à cet égard dans ses propositions en vue de la continuation de l'assistance des Nations Unies aux réfugiés de Palestine [A/4121].

42. Mais parler de l'assistance aux réfugiés et de la gratitude qu'il faut en éprouver ne doit pas nous faire oublier les questions de fond. Combien de temps cette aide durera-t-elle? Et combien de temps la supportera-t-on? Vivre indéfiniment de la charité, si volontiers qu'elle soit faite, répugne à la fierté et à la dignité humaines. La dignité humaine ne peut s'abaisser que jusqu'à un certain point. Qu'advient-il lorsque ce point a déjà été atteint?

43. La réponse, de l'avis de la délégation soudanaise, est claire et correspond au sentiment que le Secrétaire général a exprimé dans ses propositions, lorsqu'il a, si je ne me trompe, déclaré qu'une solution définitive du problème des réfugiés en tant que tel ne pouvait être séparée d'une solution du problème politique et psychologique de la Palestine dans son ensemble.

44. La deuxième question est celle de Suez. La délégation de la République du Soudan constate que plusieurs des représentants qui ont pris la parole ont souligné la nécessité et la légitimité de la liberté de navigation sur les voies d'eau internationales. A ce sujet, certains de ces orateurs ont, de propos délibéré semble-t-il, mentionné le canal de Suez comme une de ces voies d'eau internationales sur lesquelles la liberté de navigation ne doit être entravée en rien. C'est un point de vue que la délégation soudanaise juge difficile de partager.

45. Il ne fait aucun doute que le canal de Suez est partie intégrante du territoire national de la République arabe unie et qu'il est, à ce titre, soumis à l'autorité souveraine de cet Etat. Il s'ensuit que la puissance souveraine a le droit légitime de restreindre cette liberté de navigation afin d'assurer sa sécurité. Les considérations de sécurité nationale peuvent — et c'est ici le cas — amener à invoquer le droit de refuser cette liberté au trafic maritime qui profite, directement ou indirectement, à des collectivités en état de guerre avec la puissance souveraine en question. Cette opinion est, à notre avis, compatible avec les principes de la Convention de Constantinople de 1888.

46. L'allégation du représentant d'Israël [806ème séance], selon laquelle Israël est un petit pays, désireux de vivre en paix et actuellement victime, sans raisons, de l'agression et de sanctions économiques, a déjà été examinée de près par mon ami, le représentant de l'Arabie Saoudite [808ème séance], qui en a fait justice. Toutefois, l'essentiel, dirai-je, n'est pas de savoir ce qu'est Israël, mais de se rappeler comment il a été créé; en second lieu, convient-il de liquider les réfugiés en même temps que d'innombrables résolutions de l'Organisation? A mon humble avis, ni l'ONU, ni les Etats et les peuples arabes, ni a fortiori les réfugiés — qui restent les principaux intéressés — ne sauraient l'admettre. Aussi ce que le

représentant d'Israël a dit de la plainte du Soudan est-il à tout le moins parfaitement déplacé.

47. J'évoquerai, en troisième lieu, la question des essais atomiques au Sahara. Dans la première déclaration de politique étrangère, le Gouvernement de la République du Soudan a dit:

"En ce qui concerne l'énergie atomique, la paix veut que l'on utilise cette énergie au bénéfice de l'humanité, et non pour détruire les civilisations et les biens qu'elle nous a légués. C'est pourquoi nous demandons instamment qu'on utilise l'énergie atomique à des fins pacifiques et pour l'édification d'un monde nouveau, et non pour sa destruction. Nous n'approuvons ni la présente course aux armements ni la continuation des essais nucléaires à des fins militaires. Les petits Etats comme les nôtres seront les premiers à être anéantis, pour l'évidente raison que nous ne disposons pas des moyens de nous protéger contre des dangers aussi dévastateurs."

C'est notre fidélité à ces principes fondamentaux de notre politique étrangère qui commande notre attitude à l'égard des questions dont l'Assemblée va s'occuper.

48. Alors qu'ils se réjouissaient des premiers efforts sincères faits pour interdire des essais nucléaires — première étape dans la recherche d'un accord sur les principes généraux du désarmement et de la réglementation des armements que prescrit la Charte — le gouvernement et le peuple soudanais ont été consternés d'apprendre que la France se proposait de faire exploser une bombe atomique au Sahara. Nous ne pouvons, s'agissant d'essais qu'on projette de faire aux frontières mêmes du Soudan, qu'éprouver de très vifs sentiments d'inquiétude et d'alarme. Mon gouvernement a, par divers moyens, et à de nombreuses reprises, appelé l'attention des autorités françaises sur les dangers incalculables et les graves conséquences que des essais de ce genre ne peuvent manquer d'entraîner. Tout récemment, à la suite de la décision officielle du Gouvernement français d'essayer de telles armes au Sahara, mon gouvernement a fait des représentations formelles à la France afin de la persuader d'abandonner ce projet. Pas plus qu'aujourd'hui, le Soudan n'a pas été le seul à agir ainsi. Les Gouvernements du Ghana, de la Guinée, du Libéria, de la Nigéria et du Maroc ont élevé des protestations analogues, et l'opinion publique dans le monde entier — y compris en France — a été terrifiée par les dangereuses conséquences de ces essais.

49. La région choisie pour procéder aux essais nucléaires est entourée d'autres peuples et d'autres pays; la frontière entre le Soudan et l'Afrique-Equatoriale française — qui fait partie du Sahara — est longue d'environ 2.500 kilomètres. Certains de ces pays voisins sont des Etats indépendants qui ont fait connaître leur attitude et entendre leur voix à la suite de la Conférence des Etats indépendants d'Afrique qui s'est tenue à Monrovia. D'autres pays voisins sont des territoires dépendants, qui ne peuvent vraiment se faire entendre dans cette enceinte et, de ce fait, l'Organisation des Nations Unies a tout spécialement la responsabilité d'assurer la sécurité de ces pays. La Charte parle de la "primauté" des intérêts de ces peuples et décrit comme une "mission sacrée" l'obligation de favoriser leur prospérité. Un homme peut-il avoir un intérêt supérieur à la sécurité de sa propre personne? Et comment un devoir peut-il être "sacré" ou "plus sacré" s'il ne s'étend pas à la protection de la

vie humaine contre des dangers imminents d'annihilation totale?

50. C'est pour nous un sujet de regrets et de déception de constater que la France, Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies et membre permanent du Conseil de sécurité, à qui incombe tout spécialement la charge d'assurer la paix et la sécurité internationales, est justement le pays qui s'appête à faillir à ce devoir.

51. Certes, d'après un mémoire diffusé par la délégation française, la France essaie de justifier ses projets en établissant un parallèle entre ses essais et ceux auxquels se sont déjà livrées d'autres puissances. C'est là, à notre avis, un argument sans valeur, car, en premier lieu, ces puissances ont exécuté leurs essais soit sur leur propre territoire, soit avec le consentement des possesseurs des territoires en question. En second lieu, ces puissances ont maintenant déclaré leur intention de suspendre leurs expériences en attendant la conclusion d'un accord sur la question générale de la cessation des essais nucléaires. Nous avons été avisés par les experts qu'étant donné la nature des conditions climatiques et la direction générale des vents au Sahara, on a tout lieu de craindre des retombées radio-actives dans de vastes régions. Les auteurs du mémoire disent ensuite que la distance entre le terrain d'essai et le point habité le plus proche sera d'environ 1.000 kilomètres. Ce calcul présuppose l'existence, au Sahara français, d'un cercle de 2.000 kilomètres de diamètre totalement inhabité. Pour autant que je sache, tel n'est pas le cas. L'effet des retombées radio-actives est encore aggravé et étendu par le fait que les habitants du Sahara sont des nomades, qui se déplacent à leur gré.

52. Quant au désarmement général, nous estimons que la solution dépend essentiellement du renforcement de la paix. A cet égard, nous sommes heureux de prendre note de la création du Comité des Dix, car nous y voyons la preuve que l'on entend vraiment s'attaquer à ce problème. Nous notons aussi avec satisfaction le communiqué [DC/144] que les quatre puissances ont adressé au Secrétaire général et dans lequel elles lui font part de leur intention de tenir la Commission du désarmement au courant du progrès de leurs délibérations, le désarmement et la réglementation des armements revêtant aux yeux de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies une importance suprême.

53. En tant que membre de la famille africaine, la République du Soudan sera heureuse d'accueillir ici le Togo, le Cameroun, la Nigéria et la Somalie. Mais il y a encore d'autres communautés qui aspirent à la libération et à l'indépendance, et qui ont mis toute leur foi dans l'Organisation pour arriver à un règlement pacifique qui leur permette de consacrer leur énergie aux tâches constructives du développement et de la prospérité. Nous estimons avoir le droit de faire entendre leur voix. Nous sommes nous-mêmes passés par la même phase et nous savons quels sont leurs mobiles et leurs aspirations: les aspirations et les mobiles naturels à tout homme et à toute femme qui affirment le droit inaliénable qu'ils ont de vivre dans la liberté et dans la dignité. Leur droit d'être l'arbitre de leur propre destinée, de vivre dans la dignité et d'améliorer leur niveau de vie avec une liberté accrue, tout cela est un droit naturel qui a été réaffirmé dans la Charte. Dénier ce droit — et je dois ici lancer un avertissement — c'est ouvrir la porte au désordre et

à la violence ou, en d'autres termes, préparer une autre Algérie.

54. J'en viens ainsi à la question algérienne. Depuis cinq ans, une guerre terrible fait rage dans ce pays, avec toutes les conséquences qu'elle entraîne: perte de vies humaines et perte de biens. Pendant les cinq dernières semaines, le monde entier, y compris les Algériens, a attendu que le Gouvernement français reconnaisse que le moment est venu pour les Algériens d'être indépendants. L'énorme masse des précédents historiques a démontré qu'aucune puissance, aucune force, rien, ne peut empêcher une nation d'accéder à l'indépendance.

55. Afin de créer et de maintenir le climat favorable qui aide les deux parties à parvenir à un heureux compromis, la délégation de la République du Soudan s'abstient de tout commentaire sur le communiqué français. Cependant, nous approuvons entièrement la réponse du Gouvernement algérien qui, en montrant qu'il était prêt à discuter des aspects politiques et militaires d'un cessez-le-feu, aussi bien que des modalités de l'autodétermination, a prouvé qu'il comprenait de quelle importance est la question d'Algérie pour la paix internationale et la tranquillité mondiale. C'est là une attitude dont il importe de se féliciter autant que nous l'avons fait du communiqué français.

56. C'est à la conscience du peuple français, aux descendants de la Révolution française, qui ont posé les principes de liberté, d'égalité et de fraternité, que le peuple soudanais fait instamment appel pour demander un cessez-le-feu et non pas une pacification, et pour que l'on adopte l'attitude qui convient à l'égard de la population algérienne, telle qu'elle est représentée par le gouvernement provisoire algérien, qui, seul, a la faculté et le pouvoir d'ordonner un cessez-le-feu en Algérie.

57. Permettez-moi de mentionner très brièvement certaines questions. Peut-être convient-il tout d'abord d'évoquer ici la situation tendue qui règne dans certaines régions méridionales de la péninsule Arabique. Nous souhaitons sincèrement que, conformément au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, on trouve rapidement des solutions qui correspondent aux aspirations des populations de ces régions. Nous croyons que ce serait servir la cause de la paix et aider au maintien de relations amicales entre les pays que de s'inspirer, dans la recherche d'une solution, de la lettre et de l'esprit de la Charte.

58. Nous sommes persuadés qu'admettre des représentants de la Chine à l'Organisation des Nations Unies serait non seulement reconnaître les droits légitimes du peuple et du gouvernement chinois, mais accroître de façon certaine l'efficacité des Nations Unies. Aujourd'hui, l'ONU peut justement s'enorgueillir de représenter effectivement la plupart des Etats du monde. Un grand nombre de ces Etats ont déjà reconnu la République populaire de Chine et établi des relations diplomatiques avec elle. C'est pourquoi la délégation soudanaise regrette que l'Assemblée générale n'ait pas jugé bon d'inscrire à l'ordre du jour de la présente session la question de la représentation de cette grande puissance mondiale. Nous espérons très sincèrement que, dans un avenir proche, l'Assemblée reconsidérera cette question.

59. Une fois de plus, et pour la huitième fois, l'Assemblée générale devra examiner la question du con-

flit racial en Afrique du Sud, provoqué par la politique d'"apartheid" du Gouvernement de l'Union sud-africaine [point 31]. La délégation soudanaise constate avec une profonde inquiétude que, bien que l'Assemblée générale ait blâmé à maintes reprises et de façon unanime cette politique réactionnaire qui tend à complètement opprimer, à tous égards, les Africains et autres non-Européens, le Gouvernement de l'Union continue de prendre de nouvelles mesures législatives et administratives qui qualifient de trahison le seul fait de défendre l'égalité raciale en Union sud-africaine.

60. Le peuple soudanais, qui croit fermement dans les buts et principes de la Charte des Nations Unies et en la Déclaration universelle des droits de l'homme, blâme sans réserve cette politique de suicide contraire à tous les idéaux humains et demande instamment à l'Organisation de continuer à s'occuper de la question, afin que triomphe finalement le principe de la liberté.

61. Le Soudan s'est toujours vivement intéressé à l'évolution organique de l'Organisation des Nations Unies qui, à notre sens, a été créée pour répondre aux besoins d'un monde essentiellement dynamique. Le monde d'aujourd'hui n'est plus celui de San Francisco. Il évolue et est en perpétuel devenir. De ce fait, l'action de l'ONU et de ses organes gagne rapidement en ampleur, notamment dans les domaines économique, social et humanitaire. Les auteurs de la Charte l'avaient clairement prévu, comme le prouve le Chapitre XVIII. La délégation soudanaise estime qu'il serait nécessaire et opportun de procéder à une révision de la Charte, eu égard à cette évolution. La délégation soudanaise estime, en particulier, qu'il faudrait élargir, pour les rendre plus représentatives, la composition du Conseil de sécurité et celle du Conseil économique et social. Nous pensons également qu'il serait de l'intérêt de la communauté internationale que l'on renforce l'autorité de la Cour internationale de Justice, soit en augmentant le nombre des juges, soit en leur conférant des pouvoirs plus étendus.

62. D'autre part, en revisant, pour éliminer les divergences d'interprétation, certaines dispositions de la Charte qui ont, au cours de ces dernières années, suscité de vives controverses, on faciliterait l'élimination de diverses causes de heurts verbaux entre les Etats Membres. Ma délégation pense notamment au paragraphe 7 de l'Article 2, à l'Article premier, et au paragraphe 1 de l'Article 10, touchant la compétence de l'Organisation.

63. Après avoir ainsi exposé les idées dominantes de notre politique extérieure, je crois bon d'évoquer brièvement nos buts économiques. Notre ligne d'action dans ce domaine a déjà été définie à plusieurs reprises, mais je voudrais souligner une fois de plus que le financement du développement économique constitue la préoccupation majeure de mon gouvernement. Nous avons déjà élaboré une politique d'ensemble concernant les investissements étrangers et les capitaux étrangers, et la législation voulue à cet égard est maintenant promulguée. Dès le début, mon gouvernement a attaché une grande importance à un développement économique harmonieux dans tous les domaines, afin d'élever le niveau de vie matériel et moral du peuple soudanais.

64. Nous sommes fermement convaincus que, si nous n'avons pas une politique économique éclairée, les progrès politiques et sociaux de notre peuple se

trouveraient gravement retardés. C'est pourquoi nous accueillons avec reconnaissance toutes les formes d'assistance économique dont l'Organisation des Nations Unies peut nous faire bénéficier.

65. Sur le plan de l'industrie, on peut dire que la plupart des entreprises de service public, sinon toutes, sont déjà propriété de l'Etat. Dans un pays comme le nôtre, où les capitaux privés font preuve de timidité ou sont rares, l'Etat se doit de lancer certaines entreprises industrielles sans avoir l'intention bien arrêtée de s'en assurer le monopole d'une façon quelconque, et il continuera probablement d'en être ainsi tant qu'on ne disposera pas de capitaux privés, soit étrangers, soit nationaux.

66. Je suis heureux de pouvoir indiquer qu'en juillet dernier, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) a consenti à mon pays un prêt, équivalant à 39 millions de dollars, pour le développement des transports. Il s'agit là du premier prêt que la BIRD accorde à mon pays, qui est devenu membre de cet organisme en septembre 1957. Cette somme servira à financer les importations de matériel nécessaire à l'extension et à l'amélioration du réseau ferré et des services de transports fluviaux sur le Nil; elle permettra de construire deux nouvelles voies ferrées dans les zones productives du Soudan méridional et occidental, de perfectionner les installations portuaires de Port-Soudan, sur la mer Rouge, notre principale porte sur le monde extérieur.

67. Mon gouvernement, dans le peu de temps qu'il a été au pouvoir, n'a rien négligé pour discerner les moyens propres à permettre la création d'industries locales. La mise en place de centrales hydro-électriques et d'usines de textiles est déjà entreprise, mais il reste encore beaucoup à faire. Mon gouvernement aurait donc le plus vif souci de voir les pays évolués collaborer de façon plus étroite avec les pays sous-développés pour les aider à organiser leurs économies.

68. A cet égard, je voudrais ajouter que le principal obstacle rencontré par mon gouvernement dans le développement du secteur privé n'est pas constitué par la manque de possibilités d'investissement, mais bien plutôt par la pénurie de capitaux, due à l'insuffisance de l'épargne locale aussi bien qu'à la rareté des capitaux étrangers.

69. Le Gouvernement de la République du Soudan a annoncé qu'il pratiquerait une politique libérale à l'égard des capitaux privés et il a offert des privilèges et des concessions suffisamment attrayants pour persuader ceux qui veulent réellement investir des capitaux. Et pourtant, les capitaux privés étrangers font toujours défaut. A mon sens, la raison en est que les investisseurs internationaux n'ont plus ces qualités d'entreprise et d'audace qui, dans le passé, les caractérisaient. D'autre part, les investisseurs éventuels ne sont pas suffisamment informés. Dans ces conditions, ma délégation estime que les organes de l'ONU qui s'occupent du développement des pays sous-développés peuvent jouer un rôle déterminant. En orientant les capitaux privés là où les besoins sont les plus aigus et où la rémunération est certaine, l'Organisation peut compléter son propre programme d'action et aider les petits pays à développer leur économie et à exploiter leurs ressources potentielles.

70. Pays de production primaire, le Soudan suit avec grand intérêt ce que la Commission du commerce

international des produits de base fait pour résoudre le grave problème du commerce international des produits de base. Je suis persuadé qu'une solution satisfaisante de ce problème contribuerait grandement au maintien de la stabilité internationale, et qu'elle serait avantageuse, non seulement pour les pays de production primaire, mais aussi pour les pays industrialisés. Depuis plus de deux ans maintenant, les prix des produits de base baissent. C'est ainsi que mon pays, dont le coton est la principale culture marchande, a souffert de violentes fluctuations de sa balance des paiements et il a vu ses ressources en devises diminuer brutalement. C'est là le problème le plus sérieux auquel mon gouvernement a eu à faire face et il n'a épargné aucun effort pour sortir de cette situation critique et sauver l'économie du pays; des mesures ont été prises pour agir sur le marché du coton, des restrictions monétaires ont été décidées et l'on a envisagé de diversifier l'économie.

71. Je suis heureux de pouvoir dire que l'action menée à cet égard par mon gouvernement a été couronnée de succès et que nous avons pu écouler tous nos stocks de coton et nos récoltes subsidiaires, ce qui ne nous fait pas oublier que la coopération internationale est absolument indispensable si l'on veut surmonter ce genre de difficultés.

72. Avant de conclure, je voudrais mentionner deux organismes qui intéressent particulièrement mon pays. Le premier est le Fonds spécial. Bien qu'il soit trop tôt pour émettre un jugement sur cet organisme de création récente, nous ne doutons pas qu'il s'acquittera de ses lourdes responsabilités avec le zèle et le dévouement qui caractérisent les organes de l'ONU. Nous estimons cependant que, si les pays évolués le voulaient bien, il pourrait disposer de sommes beaucoup plus considérables. D'ailleurs, si l'on veut que le Fonds spécial fonctionne efficacement et qu'il atteigne les buts qui lui ont été fixés, il faudra raisonnablement augmenter ses ressources.

73. D'autre part, je tiens à dire combien nous nous félicitons de la création du dernier en date des organismes financiers internationaux, à savoir l'Association internationale pour le développement, que l'on met maintenant sur pied avec la coopération de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes certains que l'Association comblera un vide réel dans le développement économique et qu'elle simplifiera grandement les problèmes financiers qui en découlent.

74. Nous reconnaissons que certains problèmes humains sont difficiles à résoudre, mais s'il y a volonté de collaborer, et volonté de faire honneur à nos obligations aux termes de la Charte, nous sommes convaincus que ces difficultés ne se révéleront pas insurmontables. Pour conclure, je souhaite que dans la discussion des questions qui nous sont soumises, nous fassions preuve de l'esprit que l'Organisation des Nations Unies est en droit d'attendre de ses membres et que ces derniers sont eux-mêmes en droit d'attendre les uns des autres.

*M. Schmidt (Brésil), vice-président, prend la présidence.*

75. M. CORREA (Equateur) [traduit de l'espagnol]: Prenant pour la première fois la parole à cette tribune au cours de la présente session, je tiens à présenter publiquement mes félicitations à M. Belaúnde pour l'élection à l'unanimité et bien méritée qui l'a porté à la présidence de l'Assemblée générale

et à féliciter également son pays, la République du Pérou. La haute distinction conférée à M. Belaúnde constitue une juste reconnaissance du travail remarquable qu'il accomplit depuis de nombreuses années au sein de l'Organisation mondiale, en même temps qu'un hommage à ses éminentes qualités personnelles. Qu'il me soit permis d'ajouter que je forme des vœux fervents pour sa prompte guérison.

76. C'est un grand honneur pour moi d'être le porte-parole du peuple et du gouvernement équatoriens en cette discussion générale qui permet à la communauté internationale de trouver ici son meilleur terrain de rencontre. Je vous apporte le message d'un peuple qui, sous la protection d'institutions démocratiques, a pris pleinement conscience du sens de la paix à laquelle il aspire: paix constructive qui devra permettre à la justice de régner à la fois entre les nations et à l'intérieur des nations. Je vous apporte le message d'un peuple qui lutte vigoureusement pour améliorer son niveau de vie et qui s'enorgueillit d'être à la tête de la croisade pour le respect des droits de l'homme.

77. Le progrès technique, qui réduit chaque jour davantage les dimensions du monde et qui unifie les intérêts et le destin des peuples en accentuant leur interdépendance, fait qu'à présent il va de soi que tous les Etats s'intéressent aux problèmes qui, autrefois, étaient l'affaire des grandes puissances — comme le désarmement — de même qu'ils s'intéressent aussi aux problèmes qui, hier, ne pouvaient toucher que ceux qui étaient directement en cause, comme le développement économique. Le salut de l'humanité peut dépendre du cours des négociations qui se déroulent entre les puissances nucléaires, et c'est pourquoi nous avons tous notre mot à dire. De même, les économies des pays industrialisés et celles des pays sous-développés sont intimement liées, ce qui revient à dire que le problème du développement économique est indéniablement de la compétence de la communauté internationale.

78. Il y a exactement un an, au cours de la discussion générale, le thème qui se dégageait des interventions des divers Membres de l'Organisation des Nations Unies était le désir d'une reprise des négociations sur le désarmement, d'une suspension des essais d'armes nucléaires, de l'instauration d'un système de contrôle permettant de mettre définitivement fin à ces expériences et d'un effort pour instituer le plus rapidement possible une coopération internationale en vue de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques. C'est avec satisfaction que nous pouvons enregistrer, dans cette nouvelle discussion générale, des progrès significatifs qui peuvent avoir une importance capitale.

79. Conformément aux déclarations unilatérales des puissances intéressées, aucun essai nucléaire n'a eu lieu en 1959. Qu'il me soit permis d'exprimer à nouveau le vœu que demeure effective, pour un temps indéfini et dans le monde entier, la suspension des essais nucléaires, qui est d'une importance qui transcende les problèmes du désarmement pour toucher à la défense de l'intégrité biologique du genre humain, que les retombées radio-actives dues aux explosions pourraient mettre en péril. Nous faisons également des vœux pour que les négociations de Genève sur le système de contrôle, qui peuvent constituer une base permanente pour la cessation des essais nucléaires, aboutissent à un accord satisfaisant.

80. Les grandes puissances se sont également mises d'accord pour reprendre les conversations sur le désarmement. Nous pouvons donner aux puissances qui participent à ces négociations l'assurance que tout effort visant à empêcher un conflit armé aura l'appui des peuples du monde entier. En tant que Membres de l'Organisation des Nations Unies, les pays qui ne participent pas directement aux négociations continueront comme il se doit à rester vigilants, dans l'espoir que les négociateurs pourront saisir aussitôt que possible la Commission du désarmement de résultats concrets. Jusqu'à présent, la guerre froide a gelé les efforts des Nations Unies dans le domaine du désarmement. Il serait absurde qu'au moment où semble s'ouvrir la voie d'une entente entre les grandes puissances, celles-ci jugent plus commode de négocier des accords hors de l'Organisation. Nous vivons désormais à l'époque de la démocratie internationale, dans laquelle l'appui moral des peuples est indispensable à l'œuvre constructive des hommes d'Etat, et il serait très difficile, sinon impossible, de trouver ailleurs qu'à l'ONU une tribune où cette démocratie puisse s'exprimer pleinement.

81. La coopération internationale pour l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques, d'autant plus urgente que les deux puissances qui y ont accédé continuent leur course fascinante au progrès, s'est trouvée paralysée à l'Organisation des Nations Unies par l'absence de cinq membres du Comité spécial des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui n'ont pas cru devoir participer aux travaux de celui-ci tant qu'il n'y aurait pas accord unanime sur sa composition. Si l'on ne sort pas de cette impasse, on risque de retarder une coopération aux possibilités fécondes qui, entreprise opportunément, pourrait éviter des conflits éventuels. Cependant, le Comité spécial nous a présenté un rapport [A/4141] qui montre qu'on n'a pas perdu de vue l'objectif final, à savoir une coopération internationale vraiment universelle. A notre avis, cette question est l'une des plus importantes de l'ordre du jour de l'Assemblée générale et nous espérons qu'elle sera traitée et discutée par la Première Commission dans un esprit de compréhension réciproque qui permettra de l'orienter de façon constructive et de créer l'organisme de coopération internationale qui s'impose.

82. Les problèmes du désarmement, des essais nucléaires et de l'espace extra-atmosphérique correspondent sans aucun doute à l'angoisse que l'humanité éprouve devant les dangers d'une catastrophe totale. Cependant, il ne faut pas oublier ici que les objectifs d'un système de sécurité collective présentent également des aspects moins dramatiques qui ont trait au règne du droit et de la justice dans les relations entre tous les Etats et à la nécessité pour les petits pays de disposer de ce qu'on pourrait appeler un système de sécurité individuelle, qui ne les ferait pas dépendre de la force armée pour leur défense. Un grand nombre de petits pays révalent à la Conférence de San Francisco d'une sécurité collective qui aurait eu un double aspect — global et individuel — et ils voyaient dans la Charte des Nations Unies le commencement de la réalisation de leurs rêves. Chaque année, au cours de la discussion générale, nous devons faire un examen de conscience et nous demander à quel point nous en sommes arrivés et ce qu'il nous reste à faire sur cette voie ardue.

83. Il est triste de devoir admettre que la renonciation à l'emploi de la force — qui est l'une des dispositions fondamentales de la Charte — n'est pas complète, comme le montrent les événements qui se produisent dans certaines régions du monde. Il faut regretter que le climat politique ne permette pas encore à la présence des Nations Unies de se manifester partout comme une force modératrice lorsque se produisent des situations de ce genre. Toutefois, on observe par ailleurs des symptômes encourageants. Si l'on passe en revue les 14 années d'existence de l'Organisation, on peut affirmer qu'une autorité internationale commence à prendre forme et que, dans certaines circonstances, elle peut constituer une garantie d'ordre et de droit qui n'existait pas avant 1945. L'évolution de l'Organisation des Nations Unies a considérablement accru la gamme des méthodes diplomatiques qui permettent de prévenir et de régler les conflits internationaux. La Force d'urgence des Nations Unies continue à être dans le Moyen-Orient un exemple des moyens dont peut disposer l'Organisation internationale. Les cas du Cachemire, de la Corée, du Liban, de la Jordanie et du Laos, bien que certains d'entre eux n'aient pu encore recevoir de solution, montrent que l'ONU n'est pas demeurée sourde à la clameur des peuples qui sont conscients de la nécessité d'une assistance internationale.

84. A partir de 1945, nous avons également vu se renforcer certains organismes régionaux qui, conformément à la Charte, sont appelés à compléter l'œuvre de l'Organisation mondiale et qui, étant donné le développement de celle-ci et la complexité des problèmes, prendront sans cesse plus d'importance; tel a été le cas de l'Organisation des Etats américains qui vient de donner à Santiago (Chili) un exemple impressionnant de maturité politique en faisant face à une situation internationale délicate en prenant des mesures opportunes sur le plan régional. Je me demande si la vigueur nouvelle de l'Organisation des Etats américains n'est pas due pour une bonne part à l'élan vital, à la concurrence salutaire et légitime et à l'exemple qui lui viennent de l'Organisation des Nations Unies, laquelle bénéficie à son tour d'apports dynamiques du même genre.

85. Pour qu'un régime de sécurité collective puisse s'instaurer, il faut bien entendu que l'autorité de l'Organisation internationale soit fermement appuyée par les Etats Membres. L'Equateur a placé sa confiance dans les Nations Unies et c'est pourquoi il a toujours appuyé et continuera à appuyer les mesures tendant à renforcer l'Organisation. Des membres des forces armées équatoriennes ont fait partie des groupes d'observation des Nations Unies au Cachemire et au Liban et, actuellement, nous estimons qu'il est de notre devoir, fût-ce au prix de sacrifices financiers, de donner à la Force d'urgence des Nations Unies tout l'appui qu'elle demande des Etats Membres pour remplir son rôle de façon continue et satisfaisante.

86. La discussion générale nous fournit aussi une occasion précieuse de procéder à l'examen périodique du fonctionnement de l'Organisation. Peut-être la révision périodique du fonctionnement des organes des Nations Unies est-elle plus importante qu'une révision de la Charte — qui n'offre pour l'instant aucune perspective de succès — car, s'il est une chose que les 14 années d'existence de l'Organisation ont démontrée, ce sont les qualités d'adaptation et de souplesse de la

Charte, qualités sans lesquelles notre organisation aurait pu être emportée par les changements radicaux survenus dans la situation politique depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Il est vrai que son efficacité se ressent en partie des énigmes de la politique mondiale. Cependant nous possédons une Organisation vigoureuse qui occupe une place indiscutable dans la conscience universelle. Dans son admirable introduction au rapport annuel sur les travaux de l'Organisation [A/4132/Add.1], le Secrétaire général présente sur ce point des observations très pertinentes que nous devons garder présentes à l'esprit au cours de ces délibérations.

87. Deux des organes principaux des Nations Unies font preuve d'une vigueur et d'une efficacité croissantes: l'Assemblée générale et le Secrétariat.

88. A la Conférence de San Francisco, nous autres petits pays avons lutté avec clairvoyance pour que l'équilibre établi entre les organes principaux ne compromette pas les pouvoirs de l'Assemblée générale en tant qu'organe représentatif de toute l'Organisation. Et les articles pertinents de la Charte lui ont laissé la porte ouverte pour traiter, le cas échéant, de toute question qui ne se trouverait pas formellement inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. C'est ainsi que, devant la quasi-impuissance du Conseil, l'Assemblée a fait largement usage de ses fonctions en matière de sécurité; les dernières sessions extraordinaires d'urgence, notamment, en témoignent. D'autre part, l'admission de nouveaux Membres a fait faire à l'Assemblée un grand pas vers l'universalité et lui a donné un caractère représentatif encore plus marqué. On a beaucoup redouté les dangers d'un développement de l'Assemblée qui ne s'accompagnerait pas d'une révision correspondante et satisfaisante de ses méthodes et procédures. Il est évident que plus l'Assemblée est nombreuse, plus il lui devient difficile d'agir en organe capable de réalisations concrètes; mais, en revanche, son caractère représentatif s'accroît, ce qui permet à ses membres d'avoir une connaissance plus profonde les uns des autres et de mieux s'entendre.

89. Le renforcement du rôle du Secrétaire général a compensé, dans la pratique, ce que nous pourrions appeler les limites des pouvoirs exécutifs de l'Assemblée. Par ailleurs, en participant à une assemblée aussi diverse, les Etats Membres affermissent constamment leur discipline dans la pratique difficile de la coopération et apprennent chaque jour les leçons de la vie internationale, qui peut se résumer en deux mots — donner et recevoir. En tant que représentant d'un pays membre d'un groupe d'Etats qui, il y a 14 ans, représentaient à peu près la moitié de l'Assemblée et qui en forment à peine le quart aujourd'hui, je puis assurer que nous nous sentons sur un terrain plus solide, maintenant que notre rôle, à l'Assemblée, se fonde sur le développement de nos contacts avec d'autres groupes et sur un travail permanent de négociation et de conciliation, que lorsque nous le fondions sur le jeu plus facile mais parfois factice de la majorité numérique. Qu'il me soit permis de répéter que nous sommes prêts à travailler, dans l'Assemblée, en contact étroit avec les délégations de tous les groupes, pour rechercher des dénominateurs communs ou, lorsqu'il n'en existe pas, les moyens d'arrondir les angles et de réduire les divergences.

90. Les fonctions toujours plus étendues dont s'acquitte le Secrétaire général, en particulier par

l'exercice d'une activité diplomatique s'ajoutant aux activités considérées traditionnellement comme politiques et administratives, ont accru la vigueur de l'ONU au cours de ces dernières années. Sa participation à certains événements diplomatiques hors de l'Organisation a été un symbole de l'intérêt que cette dernière porte à des questions vitales. Son action pacificatrice dans certaines régions a prévenu des conflits. Sa politique d'encouragement à la cause des peuples sous-développés a été l'expression fidèle de l'esprit de la Charte. Je voudrais saisir cette occasion pour dire que le Gouvernement équatorien applaudit à son action et lui donne son appui.

91. Puisque j'ai parlé de l'action diplomatique du Secrétaire général, action qui s'est fréquemment portée sur les problèmes du Moyen-Orient, je voudrais dire que, dans mon pays, on considère avec inquiétude la persistance des anomalies dont souffre la liberté de navigation dans le canal de Suez, aussi bien en raison de l'importance que cette liberté revêt en tant que principe de valeur universelle qu'à cause des dangers que présenterait un renouveau de la tension dans cette région névralgique du monde. Nous faisons des vœux pour que les nouvelles démarches du Secrétaire général soient couronnées de succès, grâce à la coopération des parties.

92. La situation dans les autres organes principaux est un peu plus complexe. Le Conseil de sécurité continue d'être l'organe responsable au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cependant, il donne le spectacle, parfois paradoxal, de l'inaction à des moments où le monde semble être plein de situations explosives qui peuvent mettre la paix en danger. Et nous nous demandons: Peut-être le principe de l'unanimité des membres permanents a-t-il paralysé dans une certaine mesure le Conseil? Ou bien sa composition ne représente-t-elle pas comme elle le devrait toutes les régions du monde? Ou est-ce qu'un grand nombre des situations internationales ne sont pas susceptibles d'être réglées par un organe que dominant de façon aussi spectaculaire les grandes puissances? Ou encore les Etats préfèrent-ils peut-être recourir à d'autres moyens pour la solution de leurs problèmes, de crainte de se voir entraînés dans des débats politiques de plus grande portée?

93. Il est vrai que, soudain, l'action du Conseil de sécurité s'affirme de nouveau en face de situations critiques, comme cela s'est produit dans l'affaire du Liban en 1958 et dans celle du Laos en 1959, deux cas complexes dans lesquels le Conseil a su prendre les mesures appropriées. Devant l'importance de la fonction du Conseil, le Secrétaire général suggère l'organisation de sessions à huis clos qui seraient consacrées à l'examen non pas de questions déterminées mais des aspects de la situation internationale qui pourraient relever de sa compétence en raison des fonctions que lui confère la Charte. Ce pourrait être là un moyen de redonner de la vigueur au Conseil et peut-être vaudrait-il la peine d'étudier dans ces réunions la possibilité de créer chez les parties au conflit la confiance née de la certitude que chaque cause sera exclusivement jugée d'après sa valeur propre.

94. Le Conseil économique et social, pris avec ses commissions régionales et techniques, est chargé de tâches étendues qui débordent le domaine de l'Organisation des Nations Unies proprement dite et com-

prennent la coordination avec les institutions spécialisées.

95. Les commissions régionales offrent, à notre avis, un admirable exemple d'efficacité et de travail pratique bien mené. Leur succès est dû, en grande partie, à la largeur de vues de leurs secrétaires exécutifs respectifs. La Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) a accompli une œuvre fondamentale en faisant connaître aux pays latino-américains, comme elle en est chargée, leurs ressources naturelles et en les préparant à recevoir une assistance technique. J'aurai l'occasion de parler du travail qu'elle accomplit maintenant à propos de la création du marché commun latino-américain. Il n'est peut-être pas possible d'en dire autant des commissions techniques créées pour être des organes techniques appelés à assister le Conseil dans leurs domaines d'activité respectifs, mais qui, en pratique, se sont transformées en organes représentant les gouvernements, de sorte que leur activité fait double emploi avec celle des comités économique et social du Conseil et qu'un vide s'est ainsi créé dans le domaine technique.

96. Sans vouloir méconnaître les efforts méritoires des membres du Conseil économique et social, nous voudrions inviter ces derniers à méditer sur l'ampleur des problèmes économiques et sociaux et sur la possibilité, pour le Conseil, de s'engager dans ce que nous pourrions appeler une phase révolutionnaire que caractériseraient l'esprit technique et l'imagination, le courage et la foi qu'on mettrait à aborder les problèmes.

97. En effet, le phénomène peut-être le plus important de l'heure actuelle est l'éveil des consciences et le souci de voir s'améliorer les conditions économiques et sociales dans lesquelles vivent les populations des pays sous-développés. Les deux tiers de la population mondiale, c'est-à-dire plus de 1 milliard d'êtres humains, se refusent à accepter leurs conditions de vie inférieures comme une chose irrémédiable. La communauté internationale s'insurge contre une réalité telle que, dans la majorité des Etats (dans 60 sur les 82 Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies), le niveau de vie est celui du sous-développement, d'après la définition scientifique qui en a été donnée; elle s'insurge contre un système économique dans lequel les Etats les plus prospères ont vu leur revenu par habitant augmenter jusqu'à 530 dollars au cours des sept dernières années, alors que, dans les pays sous-développés, cette augmentation a été d'à peine 10 dollars en moyenne.

98. C'est donc une vérité incontestable que la majorité de la population mondiale dispose à peine, si même elle en dispose, de ce qui lui est indispensable pour assurer sa simple subsistance et sa survie. Le résultat paradoxal est qu'en un monde où existent d'immenses ressources encore intactes, de vastes réserves naturelles capables d'alimenter une population plusieurs fois supérieure, on a le spectacle d'individus qui n'ont rien ou que très peu pour vivre. A quoi servent dès lors les progrès de la science et de la technique, s'il est impossible de résoudre le problème de la misère au milieu d'une nature riche et prodigue?

99. De vastes ressources économiques sont affectées à des fins guerrières et les investissements consacrés au progrès de la science et de la technologie servent

toujours plus, et dans une proportion de plus en plus élevée, à alimenter la course aux armements tandis que la lutte contre l'ignorance et la misère est reléguée au second plan.

100. Ce n'est pas ici le lieu de procéder à une analyse approfondie des multiples aspects du problème économique; nous laissons cette tâche à notre représentant à la Deuxième Commission; cependant, il importe de rappeler ici que le déséquilibre entre les prix des produits de base et ceux des produits industriels, déséquilibre caractérisé par la baisse des premiers et la hausse des seconds, perpétue l'injustice criante qui oblige les populations sous-développées à consentir des sacrifices toujours plus importants pour obtenir des produits industriels, alors que la baisse des prix des produits de base rend au contraire la rémunération de leur travail chaque fois plus insuffisante. Il convient aussi de souligner que l'augmentation progressive de la population frappe d'insuffisance chronique les efforts faits par les gouvernements pour améliorer les services sociaux et que les nouvelles réalisations de toute sorte deviennent insuffisantes avant même d'être achevées. Il faut dire enfin que, si les moyens de financement du développement économique se sont multipliés et se multiplient encore, souvent les fonds qui en proviennent suffisent à peine à compenser les pertes résultant de la baisse des prix des produits de base.

101. Le problème du sous-développement présente des aspects économiques, sociologiques et psychologiques si explosifs qu'on n'est pas loin de la réalité lorsqu'on affirme que les 10 années qui viennent seront décisives pour l'histoire de l'humanité. Ou bien on mettra les pays sous-développés en mesure d'avancer à un rythme nouveau qui réduira le gouffre qui les sépare des pays industrialisés, ou bien nous sommes à la veille de transformations politico-sociales insoupçonnées.

102. Les peuples des pays sous-développés savent bien que l'effort essentiel qu'ils doivent accomplir pour améliorer leur niveau de vie ne peut être qu'un effort de travail national; mais ils se rendent compte aussi que leur retard économique a des causes internationales, que l'exploitation de leurs ressources exige des moyens techniques que détiennent les pays les plus avancés, et que l'influence de la politique économique des pays industrialisés sur le développement des autres est indéniable. Le problème doit être abordé de front sur le plan national, régional et mondial.

103. Qu'il me soit permis de mentionner quelques-uns des efforts qui se font à l'Organisation des Nations Unies et en Amérique latine. Comme fait positif, je signalerai qu'en Equateur notre politique économique a réussi à maintenir la stabilité financière du pays et à assurer l'équilibre de sa balance des paiements grâce à une diversification judicieuse de ses exportations, que nous avons fait de grands progrès sur la voie de la libéralisation des importations et des paiements à l'étranger et, qui plus est, que le jour n'est peut-être pas loin où le pays pourra annoncer la libre convertibilité de sa monnaie et l'unification de son système de change. Cela exige des sacrifices, mais nous avons été encouragés par l'idée de donner au pays les moyens de fonder ses progrès sur des bases saines et solides et de lui éviter dans la distribution du revenu les injustices qu'entraîne le

développement financé par des méthodes inflationnistes. Je me plais en outre à reconnaître que l'Equateur reçoit depuis quelque temps une aide financière internationale de caractère public, sous forme de prêts, et que les investisseurs privés étrangers commencent à s'intéresser à contribuer au développement du pays.

104. Sur le plan régional, les pays d'Amérique ont décidé d'agir, et d'agir ensemble, dans le domaine économique. C'est pour cette raison qu'ils se sont ralliés autour des principes simples et concrets de ce qu'on appelle l' "Opération panaméricaine", principes énoncés avec un à-propos et une fermeté incontestables par l'éminent Président du Brésil, M. Juscelino Kubitschek, et exposés ici [797ème séance], d'une manière magistrale, par le chef de la délégation brésilienne, M. Schmidt, qui préside cette séance. L'Opération panaméricaine signifie qu'à l'interaméricanisme déclamatoire et théorique il faut substituer un effort gigantesque de développement économique sans lequel la coopération politique régionale n'est qu'un vain mot.

105. L'Opération panaméricaine représente une philosophie nouvelle adaptée aux réalités de la vie contemporaine. Elle constitue l'aveu du fait que, dans un monde secoué par les tourmentes, les dogmes d'un passé tranquille ne sont plus appropriés et qu'il faut penser et agir selon des formules neuves.

106. A la suite de l'initiative du Brésil, des efforts de toute sorte sont accomplis dans le cadre du système régional interaméricain. Le Comité des Vingt et Un s'est réuni, ainsi que la Conférence économique de Buenos Aires; le Conseil économique et social interaméricain travaille activement; des études techniques sont entreprises par le secrétariat de l'Organisation des Etats américains. Nous espérons que cette énergie croissante trouvera son épanouissement à Quito, à la onzième Conférence interaméricaine qui marquera une ère nouvelle pour les peuples d'Amérique.

107. L'Organisation des Nations Unies exécute divers programmes, modestes mais d'importance vitale pour les pays sous-développés. L'assistance technique a donné des résultats incontestables pour ce qui est de la formation de personnel, de la planification économique et de la préparation des opérations de financement. La Banque internationale pour la reconstruction et le développement et le Fonds monétaire international ont eu une influence décisive sur le développement économique et la stabilité monétaire.

108. Je voudrais mentionner tout spécialement deux organismes des Nations Unies dont les travaux ont revêtu une importance particulière au cours de cette année: le Fonds spécial et la CEPAL.

109. Le Fonds spécial a été créé il y a un an à peine par l'Assemblée générale [résolution 1240 (XIII)]. Le choix de M. Paul G. Hoffman comme directeur général a été particulièrement heureux. Le Fonds a commencé à travailler très rapidement en faisant montre d'une rare perspicacité et d'une compréhension profonde de la situation des pays sous-développés. Les critères approuvés et les projets choisis montrent l'orientation des travaux de cet organisme. Le Fonds est appelé à encourager, grâce à des projets à court terme mais d'une vaste portée économique, la découverte et l'utilisation des ressources naturelles et à servir de catalyseur pour les investissements privés.

110. Malheureusement les ressources disponibles en 1959 se sont à peine élevées à 26 millions de dollars, alors que le montant représenté par les demandes reçues dépassait 100 millions. Aussi avons-nous appris avec satisfaction que le Royaume-Uni se proposait généreusement d'augmenter très fortement sa contribution et que les Etats-Unis continueraient à apporter une contribution considérable. Espérons qu'au cours de la Conférence des Nations Unies de 1959 pour les annonces de contributions au Programme élargi d'assistance technique et au Fonds spécial, qui se réunira la semaine prochaine, tous les pays — petits ou grands — seront en mesure de suivre l'exemple donné par le Royaume-Uni. Il m'est particulièrement agréable de signaler que le Gouvernement de l'Equateur annoncera son intention d'augmenter sa contribution d'au moins 50 pour 100, ce qui est un pas vers une contribution en rapport avec sa quote-part dans les dépenses budgétaires de l'Organisation conformément à la demande du Directeur général. Pour tous les pays, qu'ils soient grands ou petits, contribuer au Fonds, c'est faire un investissement dont ils bénéficieront d'une façon ou d'une autre.

111. D'autre part, un élan dynamique a été communiqué cette année, par l'intermédiaire de la CEPAL, au projet d'un marché commun latino-américain, espérance caressée depuis longtemps dans nos pays et qui n'avait pas jusqu'ici trouvé le moyen de se réaliser mais dont l'urgence a été démontrée par l'exemple européen et par l'évolution africaine. Le marché commun répond au besoin de l'Amérique latine de s'industrialiser, d'améliorer la productivité de son agriculture et de faire face aux problèmes structurels posés par son développement. Nous sommes arrivés à la conviction que ce n'est qu'en mettant en commun nos ressources et nos marchés que nous pourrions maintenir un rythme d'expansion qui permette à notre région de rattraper son retard par rapport aux pays plus industrialisés et de faire face aux problèmes dus à l'augmentation rapide de sa population. Dans les circonstances actuelles, l'évolution dans l'isolement des économies nationales disperse les ressources, éparpille les marchés et ne permet pas de mettre à profit comme il faudrait le facteur dynamique que représente l'accroissement démographique.

112. L'Amérique latine a aujourd'hui plus de 180 millions d'habitants et dans 40 ans sa population aura presque triplé. Cependant, le revenu moyen par habitant représente à peine le dixième du revenu correspondant aux Etats-Unis et le cinquième du revenu des pays qui font partie du Marché commun européen. Le rythme de son développement a eu tendance à diminuer au cours des dernières années par suite de la baisse des prix de ses produits de base, ce qui a supprimé un puissant facteur de capitalisation et fait reposer celle-ci presque exclusivement sur l'épargne nationale, sans que les emprunts publics internationaux aient pu compenser les pertes découlant de termes de l'échange défavorables. Les emprunts en ont perdu leur effet stimulant pour revêtir le caractère d'une compensation partielle.

113. A la huitième session de la CEPAL, qui s'est réunie à Panama au mois de mai de cette année, il a été décidé à l'unanimité qu'un groupe d'experts des gouvernements membres commencerait dès 1960 à rédiger un projet d'accord relatif au marché commun à partir des études déjà entreprises par le Comité du

commerce, et surtout par le groupe de travail désigné à cet effet et constitué par des personnalités d'Amérique latine. Le projet d'accord, qui sera ouvert à la signature des gouvernements, portera sur la création d'une zone de libre-échange qui se transformera progressivement en une union douanière.

114. L'Amérique latine a mis de grandes espérances dans le marché commun; je voudrais à cette occasion exprimer au Secrétaire général la gratitude de mon gouvernement pour le travail accompli avec un zèle et une compétence admirables par le Secrétaire exécutif de la CEPAL, M. Raúl Prebisch, et par ses collaborateurs.

115. L'Assemblée générale se trouve au début d'une session dont l'ordre du jour compte des questions complexes. La délégation équatorienne se prononcera en temps utile sur chacune d'elles, en se fondant comme toujours sur les buts et principes de la Charte, document qui constitue non seulement un cadre constitutionnel mais un code de conduite internationale. A ce stade initial, je me suis simplement borné à exprimer les soucis, les appréhensions et les espérances que nous concevons devant les inconnues les plus critiques de l'heure présente. La délégation équatorienne apporte à cette assemblée sa conviction profonde que le progrès technique servira efficacement à supprimer les inégalités économiques et que la méfiance qui règne entre les deux grands groupes d'Etats disparaîtra, permettant l'établissement d'une paix constructive; elle espère également que l'Organisation des Nations Unies sera considérée par les générations futures comme le symbole de l'harmonie humaine et de ce qu'il y a de meilleur dans l'homme.

116. M. GUTIERREZ (Chili) [traduit de l'espagnol]: Le Chili est particulièrement heureux de profiter de l'occasion qui lui est offerte pour s'acquitter du devoir protocolaire consistant à rendre hommage et à exprimer sa confiance au Président de l'Assemblée générale, M. Belaúnde, qui n'est malheureusement pas parmi nous en ce moment. Je prie M. Schmidt, qui préside la séance, de bien vouloir être mon interprète auprès de lui.

117. Nous connaissons M. Belaúnde depuis qu'il a commencé à s'intéresser aux problèmes internationaux, conséquence logique de son penchant vers tout ce qui est généreux. Nous avons suivi, depuis, sa carrière au cours de nombreuses conférences ou assemblées internationales, où nous avons admiré son égalité d'âme. Tout le destinait donc particulièrement à occuper un poste qui le met au-dessus de nos controverses collectives et, fort judicieusement, en contact avec les principes qui ont présidé à l'établissement de la Charte des Nations Unies. En outre, nous saluons en sa personne un peuple qui est parvenu à l'indépendance en même temps que le Chili et auquel nous lie une amitié inaltérable.

118. En venant à cette tribune, le représentant d'un pays comme le nôtre éprouve un sentiment très curieux, que je vais exposer en toute sincérité. Nous savons que nous vivons dans un monde tous les jours plus vaste et assailli de problèmes de plus en plus graves. Nous comprenons, cependant, que nous nous trouvons également devant une volonté de vivre à tout prix. L'apparition même de nouvelles entités indépendantes implique chez elles la ferme résolution de défendre leur existence politique. Il y a tant de pays qui, naguère, n'existaient pas et qui se savent appelés à

un nouveau destin. Ce destin dépasse l'heure précaire que nous vivons aujourd'hui. Ces pays ont ici la même voix que les grandes puissances et, pour la première fois, certains d'entre eux peuvent jouir du privilège de penser autrement que ceux dont ils dépendaient hier.

119. Pour comprendre combien le monde a évolué dans un sens favorable, rappelons simplement le temps qu'il a fallu, après que les républiques hispano-américaines eurent proclamé leur indépendance, pour que celle-ci soit reconnue par la métropole et le temps encore plus long qu'il a fallu à d'autres nations puissantes à cette époque pour accepter de considérer ces républiques comme leurs égales. Au début de ce siècle encore, le paiement des dettes contractées par un Etat hispano-américain auprès de simples particuliers ou de firmes commerciales de certains pays puissants donnait lieu à des mesures de coercition. Nous ne rappelons pas ces faits pour soulever des questions de responsabilité historique. Rien n'est plus loin de nos intentions. Nous les mentionnons simplement pour signaler la très heureuse évolution de l'humanité depuis cette époque et montrer combien il serait absurde de comparer nos querelles d'aujourd'hui — qui sont des conflits entre souverains — aux atteintes à notre dignité que nous avons dû subir autrefois.

120. Rappelons qu'à la longue liste des colonies ou des territoires auxquels le Royaume-Uni a accordé l'indépendance, il faut maintenant ajouter Chypre, que la Nigéria deviendra sous peu une fédération et que la Belgique parle déjà de la libre constitution du Congo. Et bientôt, le Togo et le Cameroun sous administration française ne dépendront plus de la France.

121. Nous nous trouvons donc devant un monde marqué du sceau du renouveau. Tous les espoirs nous sont permis à son sujet, à moins qu'il ne se suicide. C'est pourquoi notre plus vif désir est que chacun des sièges de l'Assemblée soit occupé par le représentant d'un pays véritablement indépendant, c'est-à-dire d'un pays dont la structure démocratique lui permette d'exprimer la libre pensée d'hommes également libres. Sinon, à quoi aura servi la généreuse évolution des nations très expérimentées si, dans certaines régions du monde, règne encore l'hégémonie d'impérialistes déguisés ou de dictateurs dont la parole fait loi?

122. Un pays, ce n'est ni un nom, ni un drapeau, ni un hymne. C'est une formule de coexistence humaine fondée sur la tolérance et sur la justice. Si la démocratie paraît être, pour beaucoup d'entre nous, un système défectueux, reconnaissons que la tyrannie n'a pas, non plus, démontré ses avantages, sice n'est pour servir aveuglément et temporairement des fins obscures.

123. Les problèmes qui se posent actuellement au monde sont si vastes et leurs ramifications si étendues qu'il serait présomptueux de ma part d'essayer de les aborder. En outre, le Chili fait partie d'une organisation régionale qui s'efforce de surmonter ses difficultés et de régler ses petits conflits sans recourir à cette vaste assemblée. A Santiago, notre organisation vient de se révéler particulièrement satisfaisante, ainsi que d'autres orateurs l'ont déjà signalé. Il ne m'appartient donc pas d'en faire l'éloge. Qu'il me suffise de réaffirmer la confiance que nous avons en l'efficacité de ses méthodes.

124. Cependant, il est de notre devoir d'apporter le fruit de notre propre expérience lors de l'examen des questions qui nous préoccupent. Tout d'abord, on a réaffirmé, à la Conférence de Santiago<sup>4/</sup>, le principe de la non-intervention.

125. Ce principe, grâce auquel les anciennes colonies espagnoles ont pu autrefois être mises à l'abri de toute juridiction étrangère risquant de menacer à nouveau leur indépendance, fait aujourd'hui partie d'un décalogue pour notre usage interne. Il n'est pas moins précieux à ce titre.

126. Il existe une certaine tendance à s'immiscer dans les affaires d'autres gouvernements ou à les juger selon notre point de vue particulier, notamment là où les frontières permettent un contact facile entre les individus et même une pénétration matérielle de certains en vue de modifier des régimes établis.

127. Une telle politique nous semble peu indiquée pour la coexistence américaine. Comme l'a bien dit récemment le Président de la Colombie, chaque pays doit commencer par débarrasser son propre régime des tares qui compromettent son prestige. Sinon, nous passerions notre existence à faire des croisades de libération, d'autant plus dangereuses qu'elles seraient moins calmes.

128. On parle sans cesse des droits de l'homme. Cette expression n'est nullement incompatible avec les divers systèmes politiques en vigueur dans le monde. Elle n'est pas incompatible, non plus, avec le droit du citoyen d'agir comme tel, ni avec le droit de la masse elle-même d'obtenir un minimum de bien-être. Je reconnais qu'à l'Assemblée on met ces droits sur des plans différents; mais je ne vois, malheureusement aucun moyen de les distinguer dans certains concepts que nous voudrions exalter, défendre ou favoriser comme un tout pour que la démocratie puisse affermir son prestige et atteindre ses objectifs.

129. Il est évident que l'être humain acquiert, pour ainsi dire, une importance internationale chaque jour plus grande. On a d'abord condamné l'esclavage et la traite des blanches. Allant encore plus loin, on s'est ensuite occupé du problème des réfugiés. Nous considérons aujourd'hui que nous ne pouvons plus rester indifférents au sort de nos frères lorsque leurs droits sont méconnus ou qu'ils sont maltraités. Le mot "civilisation" a pris un sens beaucoup plus vaste qu'il y a 20 ou 30 ans. C'est un terme qui est maintenant profondément enraciné dans l'esprit. Il a acquis ses droits et, peu à peu, se forme une nouvelle carte du monde où les frontières sont maintenant délimitées par des similitudes de pensée. Nous savons aujourd'hui quelles sont les régions où règne la civilisation et quelles sont celles qui sont moins respectables, même lorsque les réalisations matérielles qui y sont accomplies sont indiscutables.

130. On ne peut qualifier de civilisés, du moins à notre avis, des pays où sévissent des persécutions politiques et dont les prisons sont peuplées d'individus qui ne se sont rendus coupables d'aucun délit de droit commun.

131. Cette attitude doctrinaire ne peut pas être confondue avec le principe de la non-ingérence des pays dans les affaires des autres. Elle revêt un caractère

<sup>4/</sup> Cinquième Conférence des ministres des affaires étrangères de l'Organisation des Etats américains, tenue du 12 au 18 août 1959.

distinct et vise d'autres fins. Tout d'abord, elle est la source d'un idéal. C'est comme si un individu politiquement abandonné et lointain était adopté par d'innombrables êtres dispersés qui parleraient en son nom et le défendraient.

132. Mon pays croit que, si cette doctrine prenait corps, elle pourrait avoir de très vastes répercussions. Au lieu d'exalter l'Etat en tant qu'entité à laquelle on obéit sans murmurer, on exalterait l'individu en tant que sujet de droits et d'obligations. La suprématie de l'Etat entraîne la soumission des consciences, car on ne peut transformer une personne en objet utilisable sans lui ôter, en même temps, ses convictions les plus intimes.

133. Le code des droits de l'homme n'a pas encore été écrit, bien qu'il se trouve ébauché au premier chapitre de presque toutes nos chartes. Ce code est constitué surtout par un groupe de principes qui rattachent la créature à son Créateur. Il tend à considérer l'homme comme le frère des autres hommes qui, de loin, veillent à son intégrité. L'homme demeure ainsi en dehors des lois arbitraires de la tribu et est soumis à la protection commune de la famille humaine.

134. Mon pays l'entend ainsi, car, dans le cadre de ses frontières, se pratique une chose qui nous rattache aux civilisations les plus avancées. C'est de l'ordre juridique qu'il s'agit. Vous savez ce à quoi je fais allusion: à ce climat qui règne partout où le droit individuel est respecté, où les tribunaux exercent leurs fonctions en toute indépendance et où les lois sont observées, même si elles ne sont pas aimées.

135. Cependant, il est impossible d'espérer, à une époque troublée par tant d'événements, que la masse populaire continue à accorder du crédit à l'ordre juridique et soit en faveur de son maintien si, en même temps, cet ordre ne lui semble pas permettre de résoudre efficacement certaines des difficultés les plus pressantes de la vie collective.

136. C'est pourquoi nous sommes heureux de voir ce que l'on appelle l' "Opération panaméricaine" se développer d'une manière concrète et avec une certaine rapidité. Améliorer l'économie des pays par des moyens directs et élever le niveau de vie des masses populaires revient à assurer le respect par elles de certains principes qui, à l'heure actuelle, sont des plus menacés. Il est parfaitement logique que ces masses jugent les doctrines en fonction des avantages qu'elles leur procurent. Il ne s'agit pas là d'une apologie de l'aspect matérialiste du problème. Il s'agit simplement de montrer que la démocratie dans l'ordre politique comme l'entreprise privée dans l'ordre économique ne sont pas des expressions vides de sens masquant des positions contraires au bien-être de ceux qui travaillent. Il faut donner au contraire à ces notions une valeur réelle qui fasse ressortir leur dignité, les exalte et les affermis.

137. Le Gouvernement chilien pense qu'en même temps qu'il reçoit des apports et des encouragements de l'extérieur, il a le devoir d'établir l'ordre dans sa propre maison. C'est ce qu'il fait actuellement, au prix de grands sacrifices. Il croit qu'il doit mériter la confiance qui lui est faite pour en bénéficier avec dignité.

138. Nous ne pouvons pas ne pas parler du mécanisme du désarmement dans le cadre de la sécurité collec-

tive. Peu de pays désirent plus que nous détourner, pour faire face aux exigences urgentes de l'ordre social, une bonne partie des crédits affectés aujourd'hui à certaines fins. Nous comprenons cependant que d'autres pays sont appelés à faire entendre leur voix.

139. Au sujet du désarmement, nous avons, pour la première fois, entendu exposer un projet clair et détaillé, qui serait exécuté par étapes successives et qui devrait permettre aux grandes puissances de se prononcer sur une question qui les préoccupe, non pas tant à cause des sacrifices matériels qu'implique de nos jours l'entretien de forces armées capables d'agir avec efficacité qu'en raison de l'angoisse qu'inspire l'usage éventuel des armes qu'elles possèdent. Je fais allusion au discours prononcé dans cette salle même par le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni, M. Selwyn Lloyd [798ème séance]. On sait que la voix de son pays est prestigieuse parce que le Royaume-Uni a su, sans emphase mais avec une profonde compréhension de l'ère nouvelle que nous vivons, ouvrir la voie à la liberté politique dans tous les territoires où étaient réunies les conditions indispensables à la création d'une nation.

140. Bien qu'il ne nous intéresse que de loin, nous ne saurions considérer avec indifférence le problème de l'Algérie. Après avoir organisé un référendum qui a ratifié le maintien de l'Algérie en tant que territoire français, le président de Gaulle a fait un pas de plus et a offert des solutions nouvelles qui, cette fois-ci, donnent aux habitants de l'Algérie l'assurance d'une nouvelle consultation, la plus large et la plus libre. Ce n'est pas sans satisfaction que pareille attitude est accueillie par tous ceux parmi nous qui, sans méconnaître la grande valeur que représente une France respectable dans le concert européen, comprennent aussi qu'il faut dégager l'horizon de tous les problèmes qui, aujourd'hui encore, tendent à l'obscurcir.

141. Nous nous préoccupons également de la situation de l'Allemagne dont le territoire est toujours divisé et qui est profondément troublée par d'autres facteurs. Les accords conclus durant la dernière guerre, ainsi que les termes de la Déclaration des Nations Unies et de la Charte, permettaient d'espérer que cette division ne durerait que le temps indispensable pour réaliser dans ce pays les conditions voulues de stabilité matérielle, juridique et politique. Nul ne songeait que cette division deviendrait le plus grave obstacle à la paix de l'Europe. Tel est pourtant le cas, hélas! Par ses grandes qualités, le peuple allemand méritait un autre sort. Aujourd'hui, alors que l'Assemblée ne pense pas que des territoires bien moins aptes à l'autodétermination puissent être mutilés, on voit plus clairement encore combien il est absurde de priver une grande nation de l'espoir de pouvoir résoudre le problème de son unité, qui ne devrait même pas se poser.

142. Nous aurons bientôt la joie d'avoir à Santiago le grand bâtiment que l'Organisation des Nations Unies se propose de construire sur un vaste terrain cédé par notre gouvernement et situé en un lieu particulièrement indiqué. Ce bâtiment abritera les bureaux de la CEPAL, de la FAO, du FISE et de l'UNESCO, et peut-être d'autres organismes qui ont des bureaux en Amérique latine. Notre capitale sera donc intimement associée à une grande partie de l'œuvre que l'ONU accomplit pour le bien commun.

dans cette région. L'Organisation a honoré ainsi notre nation et nous lui en sommes reconnaissants. La remise officielle du terrain cédé par le Chili aura lieu sous peu, en même temps que sera achevée une partie des travaux d'urbanisme et d'aménagement du parc de Vitacura.

143. Nous pensons bien souvent que le monde où nous vivons est mal fait à certains égards et bâti avec peu de logique, et l'intelligence, la beauté et la santé nous paraissent mal réparties. Nous essayons pourtant d'arriver à des compromis et de nous incliner devant les lois que chaque communauté a créées pour pouvoir survivre et progresser. Au cours des différentes étapes de son histoire, l'homme a constamment changé sa conduite personnelle pour la rendre compatible avec l'existence d'autrui. Ce processus est appelé, à juste titre, civilisation.

144. Il n'est point chimérique de penser que cette conduite, si sage quand il s'agit des rapports humains, puisse être transposée sur le plan international, maintenant que nous pouvons mieux nous connaître les uns les autres. Chaque jour il devient plus difficile de défendre à l'Assemblée des idées contraires aux conquêtes progressives et fondamentales de l'esprit. La loi du plus fort est souvent exposée à la critique et par là même change de caractère.

145. Pour des peuples comme le nôtre, qui sont orientés vers l'avenir, il est particulièrement satisfaisant de constater que, malgré un égoïsme apparent, on étend sans cesse un vaste réseau d'assistance réciproque, d'aide financière et d'échange de renseignements scientifiques sur lesquels hier encore on gardait le silence. Certaines découvertes ne bénéficient déjà plus seulement à leur pays d'origine, mais sont avantageusement diffusées en d'autres lieux où elles peuvent servir.

146. Les institutions spécialisées des Nations Unies, le Service de gestion de l'assistance technique, le Bureau de l'assistance technique, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et le Fonds monétaire international collaborent avec le FISE, l'UNESCO, la CEPAL et la FAO. Nous pourrions citer de nombreuses institutions ou bureaux analogues. Dans mon pays, nous nourrissons l'espoir que le Fonds spécial réservera cette année un accueil favorable à certains projets portant sur des questions d'enseignement qui nous intéressent. Il convient également de signaler l'effort concerté que nous faisons maintenant pour créer le marché régional latino-américain dont l'orateur qui m'a précédé a déjà dit tout ce qu'il fallait dire.

147. Devant cette perspective d'un monde nouveau et en pleine évolution, il paraît tout à fait absurde de nous laisser entraîner dans une autre guerre où le monde périrait. Mais la trame de l'étoffe dont il est fait résiste de mieux en mieux aux déchirements superficiels. Le Chili offre toute sa bonne volonté pour édifier en commun un monde qui transcende nos discordes.

148. L'Organisation créée à San Francisco quand la guerre faisait encore rage n'a pas répondu pleinement aux espérances qui ont été placées en elle; mais elle a pu faire participer à son œuvre de nombreux pays dont l'action, pour ingrate qu'elle paraisse, permet d'œuvrer pour l'avenir.

149. Nous sommes les témoins de la plus profonde évolution que le genre humain ait connue dans le plus court laps de temps. Il n'est pas surprenant qu'elle se fasse dans un climat un peu bizarre et parfois déplaisant. Il serait vraiment étonnant qu'elle se produise sans soubresauts. Peut-être serait-il plus dangereux encore que cette évolution ait lieu au milieu d'un calme trompeur où le pire se préparerait sans qu'on ait ni le temps ni l'occasion de l'analyser.

150. M. PERDOMO (Honduras) [traduit de l'espagnol]: La grande marque de confiance que l'Assemblée générale a donnée à M. Belaúnde en le portant à la présidence et en lui confiant la responsabilité de diriger nos débats doit être interprétée comme un hommage pleinement justifié à ses qualités et à son expérience de parlementaire et d'homme d'Etat, et peut-être aussi comme un témoignage de gratitude pour les efforts qu'il n'a cessé de déployer pour faire respecter les principes sur lesquels est fondée la Charte des Nations Unies. Ces qualités ont fait de M. Belaúnde non seulement un Péruvien illustre, mais encore un légitime et valeureux représentant de notre continent américain.

151. L'Assemblée actuelle a commencé ses travaux dans une atmosphère d'harmonie et de confiance relative, comme si, préalablement à l'autre désarmement, il y avait eu un désarmement intellectuel, si nécessaire à un travail fructueux, indispensable pour que les nations puissent coexister pacifiquement et consacrer leurs efforts communs au progrès et à la culture, donnant ainsi à tous les peuples la possibilité de jouir de bienfaits qui, aujourd'hui, sont l'apanage exclusif de certains secteurs de notre planète, pour que prenne fin cet irritant contraste entre des peuples prospères et heureux et des peuples qui, ployant sous le joug de la servitude économique, gémissent dans une effroyable misère, et, enfin, pour que la vie s'humanise et pour que la terre s'enrichisse, non par le sang versé sur les champs de bataille, mais par la sueur d'un travail fécond. Il semble bien que la prédiction de M. Belaúnde, disant, dans son discours inaugural [795ème séance], que cette assemblée entretrait dans l'histoire comme l'"Assemblée de la paix", soit en train de se réaliser.

152. L'Assemblée générale de 1958, la première à laquelle j'eus l'honneur d'assister, s'était déroulée dans un climat différent. Oh! combien chargée était l'atmosphère d'alors. Certains signes présageaient la ruine de la civilisation. Tout semblait indiquer que le monde s'acheminait vers sa destruction. Le moins que nous puissions dire aujourd'hui, c'est que le climat a totalement changé. La confiance s'est en partie substituée à l'angoisse. La foi dans les normes et dans les principes de la coexistence pacifique, proclamés et soutenus par les Nations Unies, grandit et apporte aux cœurs un message de paix.

153. Si la vague expression de bons sentiments et les propositions abstraites de désarmement universel ne nous inclinent pas à l'optimisme, nous estimons cependant que ces dernières révèlent un changement d'attitude qui peut faciliter des accords honorables. Cet état d'esprit ne laisse pas d'être encourageant à un moment où les tensions internationales avaient atteint un point dangereux.

154. Au cours de la période qui s'est écoulée entre la fin de la treizième session de l'Assemblée générale et le début de la présente session, des événe-

ments d'importance fondamentale dont le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Herter, nous a fait la synthèse [797<sup>e</sup> séance] se sont produits sur la scène internationale. Toutefois, en tant que Latino-Américains, nous nous intéressons avant tout aux événements qui ont eu pour cadre le continent américain.

155. Probablement la révolution de Cuba, renversant une tyrannie funeste pour édifier la démocratie sur ses ruines, a-t-elle été l'événement qui a eu dans notre hémisphère le plus vaste retentissement. Suivant l'exemple du peuple vénézuélien, qui avait déjà réalisé un exploit analogue en abattant un régime absolutiste et corrompu pour mettre à sa place un gouvernement représentatif, le peuple cubain a commencé, avec le sens de l'idéal, à concevoir dans la sierra Maestra un programme qui, avec le triomphe du mouvement, a su, dans la cité, tenir compte des réalités. Ces deux victoires de la démocratie américaine, dont la portée dépasse les limites de notre continent, ont ouvert les voies de la rédemption humaine et ont donné aux classes qui vivaient dans l'abandon et dans la misère matérielle et morale la conviction que le sang versé pour la bonne cause se transforme, comme par l'effet d'une indéchiffrable magie, en une source où puise l'arbre de la liberté et sous le sortilège de laquelle l'humanité s'élève et croît en dignité. Je suis convaincu que ces deux révolutions sont appelées à changer, dans un certain sens, l'orientation même de la vie hispano-américaine. Ainsi a pris fin un chapitre de l'oppression des peuples de l'Amérique latine; ainsi s'ouvre un chapitre qui chantera les louanges de la liberté et de la démocratie.

156. Pour les peuples d'Amérique latine qui, depuis leur indépendance, ont choisi un régime démocratique et représentatif, rien n'est plus précieux que la liberté sous toutes ses formes. C'est pourquoi, quand des gouvernants égarés l'ont mise momentanément sous le boisseau, les forces populaires ont chassé les marchands du temple que, seuls, doivent occuper des gouvernants honnêtes et responsables. Telle a été la cause de nos luttes intestines constantes. Heureusement, nous avons dépassé cette étape tragique de notre histoire et une conscience nouvelle permet de consolider les institutions démocratiques et les gouvernements issus de votes librement exprimés. C'est alors qu'est survenue dans les Antilles une situation qu'on a qualifiée d'explosive: des tentatives d'invasion de la République Dominicaine et de Cuba ont fait craindre que le continent ne se transforme en théâtre d'opérations. Fort heureusement, nous disposons d'une organisation régionale, l'Organisation des Etats américains, qui rend pratiquement impossible toute guerre entre pays d'Amérique. La Conférence de Santiago<sup>5/</sup>, tout en conjurant les périls qui menaçaient la paix, a formulé les nouveaux principes de la coexistence américaine et, dans ce qu'on a appelé la "Déclaration de Santiago", elle a donné une vigueur nouvelle au système démocratique et représentatif. La onzième Conférence interaméricaine, qui se réunira à Quito, capitale de la République de l'Equateur, en février 1960, devra donner une expression concrète à ces principes, contribuant ainsi à préciser la physionomie du droit international américain.

157. Dans leur grande majorité, les pays d'Amérique latine ont dû faire face à une crise financière due à la

baisse des prix de leurs principaux produits d'exportation sur le marché mondial. L'inflation a affaibli leurs économies et a mis beaucoup d'entre eux au bord de l'abîme. Toutefois, grâce à l'assistance du Fonds monétaire international, de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et d'institutions privées américaines, il a été possible de sortir de cette situation dangereuse et d'assurer une certaine stabilité aux prix des matières premières exportables.

158. Une vieille aspiration latino-américaine a déjà pris un caractère de réalité. Je veux parler de la création de la Banque panaméricaine qui, avec l'appui résolu du Gouvernement des Etats-Unis, sera bientôt une institution financière spécialement appelée à participer au développement des pays économiquement sous-développés.

159. Cependant, nous nous rendons parfaitement compte que la Banque panaméricaine ne pourra pas résoudre miraculeusement nos problèmes économiques. Ce sont les pays intéressés qui doivent les résoudre en diversifiant leur production et en développant leurs industries naissantes.

160. On ne saurait évoquer ni les problèmes économiques qui ébranlent les structures des pays d'Amérique latine ni les efforts déployés pour leur trouver une solution sans rendre un juste hommage à la clairvoyance et à la sagesse dont a fait preuve le Président du Brésil, M. Juscelino Kubitschek, en formulant le plan économique de portée continentale qu'on désigne sous le nom d' "Opération panaméricaine" et qui doit renforcer l'économie des pays d'Amérique latine, favoriser leur développement et assurer à tous un niveau de vie plus élevé. L'Opération panaméricaine reflète une inquiétude et une préoccupation, mais, surtout, elle fixe un but à atteindre.

161. L'inquiétude tient à ceci: il faut que l'Amérique latine "contribue à résoudre les problèmes de portée mondiale avec un dynamisme qui soit à la mesure de ses apports et de la responsabilité qu'elle assume dans le règlement des conflits mondiaux". Le président Kubitschek a dit:

"Je constate qu'au Brésil — et je crois qu'il en est de même dans les autres pays du continent — on est de plus en plus conscient qu'il ne suffit plus de jouer les figurants, de constituer une arrière-garde amorphe ou de remplir le rôle d'une simple toile de fond."

162. La préoccupation porte surtout sur le problème dit "du sous-développement", c'est-à-dire le problème extrêmement grave que pose le développement des pays dont l'économie est encore rudimentaire. C'est sur cet aspect que l'Opération panaméricaine met tout l'accent qu'exigent ces questions, dont la solution est certes difficile, mais non pas impossible.

163. Le but fondamental à atteindre, c'est l'action commune et concertée que les pays d'Amérique latine doivent mener pour favoriser leur développement national, défendre les prix de leurs produits sur le marché mondial, négocier des accords de coopération économique et, avant tout, élever le niveau spirituel et matériel de leurs peuples grâce à une collaboration mutuelle et à des échanges constants de marchandises. En bref, nous cherchons à réaliser la rédemption économique des pays de ce continent. Sous cette généreuse impulsion, l'Opération panaméricaine a pris vie et élan au point qu'on peut dire qu'elle est devenue le mot d'ordre de l'Amérique latine.

<sup>5/</sup> Voir note 4.

164. Le Président du Brésil a déclaré en une autre occasion:

"Abstraction faite des considérations de justice et de moralité qui condamnent sans réserve la coexistence de la misère et d'une richesse excessive, la lutte contre le sous-développement constitue un investissement à long terme pour la défense de l'Amérique et sa rentabilité est certaine."

165. L'Opération panaméricaine n'a pas, comme le plan Marshall, un caractère restructif, mais bien plutôt un caractère créateur puisqu'elle vise à faire des investissements pour le progrès des zones arriérées, à intensifier l'assistance technique, à rechercher les moyens de se protéger contre les fluctuations des cours des matières premières et des produits et à éviter le phénomène de l'inflation.

166. Dans son contexte le plus large, l'Opération panaméricaine devrait entraîner une révision du pan-américanisme qui, jusqu'à présent, ne s'est manifesté que par des conférences et des réunions interaméricaines. C'est un noble idéal qui tend à servir de façon positive et active les intérêts vitaux de notre Amérique. C'est l'affirmation d'une attitude nouvelle et agissante.

167. La noblesse et la sincérité de ces objectifs et leur caractère désintéressé sont tels que le président Kubitschek, dissipant d'avance la méfiance que d'aucuns auraient pu éprouver, a fait cette déclaration solennelle:

"L'un des facteurs les plus encourageants quant aux possibilités de succès de cette campagne, dont l'idée n'appartient ni à mon pays ni à moi-même, mais revient à tous les peuples d'Amérique, c'est qu'il n'y aura pas entre nous de rivalités de prestige."

Le Président du Brésil ne recherche aucun honneur pour lui-même ni pour son pays. Il ne prétend ni à l'exclusivité, ni même à la priorité. Il veut seulement que son plan se présente comme si l'Amérique tout entière lui avait donné le jour.

168. La paix dont le continent américain jouit depuis plusieurs lustres est due en grande partie au culte que ses peuples vouent aux principes du droit international et au règlement juridique des conflits entre Etats ainsi qu'au respect fidèle des décisions prises par les instances pacifiques.

169. En ce moment mon pays et la république sœur du Nicaragua attendent la décision de la Cour internationale de Justice sur leur différend quant à la validité, reconnue par le Honduras et niée par le Nicaragua, de la sentence rendue en 1960 par le roi d'Espagne à propos de notre litige concernant nos frontières. En agissant ainsi, nos deux pays élimineront une cause de conflits et de malentendus qui, à plus d'une reprise, nous ont menés au seuil de la guerre. L'arrêt de la Cour sera respecté parce que nos gouvernements en ont pris l'engagement et parce que nous disposons maintenant d'une organisation régionale américaine capable d'assurer l'exécution des décisions rendues par les tribunaux judiciaires internationaux. Nous devons signaler que le Conseil de l'Organisation des Etats américains a joué un rôle très important dans la négociation de l'accord tendant à porter le différend devant la Cour internationale de Justice.

170. Si nous laissons le continent américain pour jeter un coup d'œil sur l'horizon politique mondial,

il nous faut applaudir aux efforts qu'ont déployés les grandes puissances pour éviter les périls qui ont plongé l'humanité dans des situations si dangereuses qu'elles auraient pu aboutir à une guerre nucléaire. Peut-être est-ce la crainte de détruire en un seul instant toute l'oeuvre édiflée par des siècles de civilisation qui arrête les grands Etats, maîtres du sort de l'humanité, devant la tragique possibilité d'un tel conflit.

171. Nous ne pouvons manifester d'enthousiasme pour aucune proposition de désarmement après avoir vu, avec une vive inquiétude, que les conférences de Genève sur la cessation des essais nucléaires et sur la prévention des attaques par surprise ont réalisé si peu de progrès après plusieurs mois de délibérations. Ou encore, après avoir constaté, avec la même inquiétude, qu'une nouvelle Conférence des ministres des affaires étrangères des quatre grandes puissances s'est soldée, après plusieurs semaines de discussions, par une simple déclaration indiquant le désir de pouvoir reprendre les entretiens en une autre occasion qui, s'il plaît à Dieu, sera plus propice.

172. A la vérité, le désarmement est encore une utopie. Mais, s'il est vrai, pour reprendre la belle expression de Lamartine, que "l'utopie, c'est l'idéal vu de loin", nous aurions des motifs de croire que nous pouvons atteindre ce lointain idéal si nous tenons compte des lois de la nature et de l'histoire: c'est d'elles que dépendent les réalisations qui sont à notre portée.

173. Tous les ans nous écoutons des discours éloquentes et des déclarations de bonne volonté qui font du désarmement la pierre de touche de la paix universelle. Mais il faut reconnaître que les armements ne sont pas la cause de la guerre, mais seulement les instruments dont se servent les nations pour se faire la guerre.

174. En réalité, les armements sont un effet et non une cause. Les nations s'arment en raison de la méfiance et de la crainte qui règnent depuis la fin de l'épouvantable tragédie mondiale. Nous croyons que, même si les armements étaient réduits, voire supprimés, les causes de guerre subsisteraient encore. Mais nous croyons aussi qu'en réduisant les armements on progresserait quelque peu vers l'élimination de ce que nous avons pris l'habitude d'appeler la "guerre froide" et qui n'est autre chose que l'ensemble des tensions internationales qui, dans certaines circonstances, pourraient conduire à la "guerre chaude".

175. Nous ne voulons pas minimiser l'importance du désarmement ni même de la réduction des armements. Au contraire, si l'on parvient à désarmer, les pays insuffisamment développés seront les premiers à en bénéficier puisqu'on a dit et répété ici même que les ressources consacrées à la production d'armes nucléaires et aux armements en général seront affectées à l'essor des pays sous-développés.

176. La course aux armements doit prendre fin. Pourtant, dépassant les limites du globe, elle a entraîné à la conquête des espaces interplanétaires les nations qui cherchent désespérément à augmenter la portée et le pouvoir destructif des armes nucléaires.

177. A dire la vérité, l'humanité n'a pas connu de paix réelle depuis la fin de la seconde guerre mon-

diale. Le ferment de la guerre a envenimé les relations internationales et les traités que le vainqueur impose au vaincu mettent fin à la lutte armée mais ne créent pas les conditions d'une paix internationale stable.

178. La paix ne peut être fondée que sur certains éléments essentiels dont un auteur donne cette énumération: premièrement, la personnalité nationale, constituée par le droit des peuples à l'autodétermination, droit que doivent reconnaître et respecter toutes les nations; deuxièmement, la liberté, qui permet de développer les possibilités nationales dans une complète autonomie; troisièmement, le droit, qui, en raison de son caractère universel, doit être égal pour toutes les nations.

179. La paix ne peut pas résulter de mesures négatives telles que le désarmement. On ne l'obtiendra pas non plus par le moyen de forces armées ou d'alliances ni par l'équilibre de puissances. La paix se construit à partir d'éléments positifs. La paix, en tant qu'état normal des nations, ne sera possible que lorsque seront éliminées les causes de guerre, lorsque le droit international sera rigoureusement respecté par tous les pays, lorsque les méthodes de solution pacifique des conflits internationaux auront atteint un degré de perfectionnement tel qu'on ne pourra plus s'en passer, lorsque la confiance aura remplacé la crainte et lorsqu'aura disparu le désir de domination mondiale. Bref, lorsque nous nous aimerons les uns les autres.

180. La paix internationale doit assurer à chaque Etat le respect de ses droits. Cicéron était sage lorsqu'il disait que "la justice consiste à rendre à chacun son dû". Les hommes qui sont les arbitres des destinées du monde arriveront à assurer une paix générale et durable s'ils mettent en commun les ressources de leur intelligence et de leur volonté. La paix doit être le résultat de l'éducation des peuples et d'une évolution progressive de la conscience publique. Toute paix qui ne reposera pas sur ces bases aura nécessairement un caractère temporaire et instable.

181. L'expérience nous enseigne qu'en recourant aux armes pour résoudre les conflits internationaux, on ne pourra jamais créer les conditions nécessaires à une paix durable parce que le vaincu n'acceptera pas sa défaite et attendra l'heure de sa revanche.

182. Personnellement, nous répudions le colonialisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, parce que nous estimons qu'il est incompatible avec la dignité humaine. Nous condamnons l'oppression à laquelle sont soumises des nations qui, tout en ayant une personnalité internationale bien définie, ne peuvent pas la manifester ni agir librement parce que des puissances étrangères s'y opposent par la force et la terreur. Au stade qu'a atteint la civilisation chrétienne, tout système qui méconnaît ou qui ne respecte pas les droits de l'homme est anachronique puisque, dès l'époque lointaine de Solon, la Constitution d'Athènes avait reconnu ces droits.

183. Le concept du colonialisme appartient à un passé lointain qui devrait déjà être enterré. Le colonialisme, au sens que nous lui donnons, signifie l'exploitation sans pitié de territoires qui, d'après le droit naturel, appartiennent à leurs habitants. Il implique en outre l'esclavage physique, moral et intellectuel de l'être

humain exploité et dégradé. De plus, le colonialisme est synonyme de misère pour ceux qui le subissent et de prospérité pour ceux qui l'imposent.

184. Bien qu'à propos du colonialisme j'aie exposé, comme je l'ai déjà dit, des idées purement personnelles, celles-ci coïncident avec l'attitude prise par le Gouvernement du Honduras quand il a signé la déclaration d'Antigua Guatemala conjointement avec les autres gouvernements centre-américains, lors de la première Conférence des ministres des relations extérieures de l'Amérique centrale. Cette déclaration condamne catégoriquement la survivance du colonialisme en Amérique.

185. Nous tenons pour un affront à la civilisation ce qui s'est passé récemment au Tibet, où le génocide a pris les formes les plus brutales.

186. La presse a fait état des actes d'agression commis par la Chine communiste contre l'Inde et nous tenons à les condamner. Depuis qu'elle a obtenu son indépendance, l'Inde a consacré tous ses efforts à travailler à sa grandeur, à forger sa destinée et à devenir un facteur important de la coopération internationale.

187. La clameur universelle unit la pensée des peuples vers l'avènement de la liberté, de la justice sociale, de la collaboration internationale, du bien commun et de la sécurité de tous dans un monde où il ne devrait plus y avoir de peuples opprimés ni de peuples oppresseurs. C'est en lisant l'histoire de l'humanité, autrement dit en étudiant le passé, que nous pouvons mieux préparer l'avenir. De la loi du progrès résultent les tendances novatrices, et dans l'héritage laissé par les générations précédentes nous trouvons les éléments qui nous aideront à mener avec sagesse notre action civilisatrice. Parfois, l'histoire donne l'impression d'aller à rebours.

188. Il existe actuellement une situation dangereuse qui peut compromettre la paix internationale si nous ne prenons pas les mesures nécessaires. Nous voulons parler de ce qui se passe au Moyen-Orient. Il y a, dans cette région tourmentée, des populations qui vivent sous les armes. On y est constamment témoin de provocations, de défis et de menaces. Les incidents aériens se succèdent en nombre alarmant tandis que l'on refuse à certains navires le droit de passage dans des voies d'eau internationales qui, en temps normal, doivent être ouvertes au trafic maritime de toutes les nations.

189. La paix est certainement précaire au Moyen-Orient. La preuve en est que l'ONU est dans l'obligation d'y maintenir une force d'urgence. En vérité, le Moyen-Orient nous offre le spectacle d'un conflit en puissance: c'est ainsi que nous l'ont dépeint certains représentants arabes lorsqu'ils ont pris la parole devant l'Assemblée.

190. Lorsqu'on vit dans l'angoisse de l'agression, dans la crainte de l'attaque par surprise, les perspectives de la paix reculent vers un horizon lointain et le monstre de la guerre montre les dents. Il incombe à l'Organisation des Nations Unies de reconnaître cette triste réalité et de déployer tous ses efforts pour que cessent la provocation, la discrimination maritime, les attitudes provocatrices et les menaces d'extermination.

191. La mission fondamentale de l'Organisation des Nations Unies est de maintenir la paix dans le monde

de façon permanente. Mais ceci ne sera possible que si tous les Etats Membres qui ont promis d'obéir aux principes énoncés dans la Charte prêtent à l'Organisation une collaboration active et efficace, si tous donnent suite aux résolutions adoptées par ses différents organes, si tous les Etats, grands et petits,

dans un effort harmonieux et équilibré, cherchent à conserver, au lieu de les détruire, les conquêtes de la civilisation et à respecter le droit des gens.

*La séance est levée à 18 h 20.*

